

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		évenement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	152	LA LANDE DU GUE	3	43	80	3	43	79	B 5 B10	9626 0							
AO	189	BOIS DU GRAND GUE	0	68	36	0	68	36	B 5	1914							
ZK	18	LA TRIMOULADE	0	04	30	0	04	30	B 1	387							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 4 16 46

11927

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	57	BOS DE LA BELLE	1	14	40	1	14	40	B 8	2288							
AT	13	LE BURELOUE	0	18	98	0	18	98	B16	152							
AT	211	BOIS DE LA PRADELLE	0	28	34	0	27	75	B 8 C 1	555 1							
AT	216	BOIS DE LA PRADELLE	0	23	60	0	23	60	P 2	354							
AT	217	BOIS DE LA PRADELLE	0	11	20	0	11	20	P 2	168							
AT	218	BOIS DE LA PRADELLE	2	11	80	2	04	99	P 2 C 1	3075 10							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 4 08 32

6603

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 6 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	153	LA LANDE DU GUE	0	46	51	0	39	47	B10	710							
						0	01	28	T 2	26							
						0	05	76	E 1	29							
AO	154	LA LANDE DU GUE	0	16	40	0	06	37	B10	115							
						0	10	03	E 1	50							
AO	155	LE GRAND GUE	0	53	08	0	51	02	B10	918							
						0	02	06	E 1	10							
AO	157	LE GRAND GUE	0	49	00	0	48	46	B10	872							
						0	00	54	E 1	3							
AO	188	BOIS DU GRAND GUE	3	37	20	1	67	61	B12	2514							
						1	69	59	B15	1696							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 5 02 19

6943

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	135	PUY TARI	0	11	20	0	09	08	B17	45							
									C 1	3							

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 11 20

48

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	16	BOIS DES VERDERIES	0	51	40	0	04	47	B14	54							
						0	43	92	B16	351							
						0	03	01	C 1	5							
AN	1	TORSE	0	20	09	0	00	94	B14	11							
						0	19	15	B17	96							
AN	2	TORSE	0	07	96	0	07	96	B14	96							
AN	3	TORSE	0	10	88	0	08	18	B14	98							
						0	02	70	B17	14							
AN	4	TORSE	0	20	22	0	00	03	B14	0							
						0	20	19	B17	101							
AP	13	PRE VIEUX	1	26	60	1	26	60	P 2	1899							
AP	14	PRE VIEUX	1	15	30	1	09	83	B12	1647							
						0	05	47	B14	66							
AP	19	PRE VIEUX	0	01	77	0	01	77	P 1	53							
AP	20	PRE VIEUX	0	01	78	0	01	78	B12	27							
AP	22	PRE VIEUX	0	62	40	0	25	91	B10	466							
						0	16	80	B14	202							
						0	19	69	B16	158							
AP	25	PRE VIEUX	0	72	22	0	19	06	B12	286							
						0	53	16	B14	638							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : **4 90 62** **6268**

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	4	90	62					6268							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	33	PRE VIEUX	1	04	80	1	00	13	B12 C 1	1502 7							
AP	283	JAVANAUD	0	22	05	0	22	05	B11	375							
AP	312	JAVANAUD	0	14	50	0	14	50	B16	116							
AP	315	JAVANAUD	0	56	40	0	56	40	B17	282							
ZI	25	LES VERDERIES	0	30	70	0	30	70	B16	246							

Logiciel INTEGREM

**FUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :**

TOTAUX : 7 19 07

8796

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 16 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	284	LES VARAILLES	0	18	27	0	18	27	B12	274							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 18 27 274

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AM	47	BOIS DES VERDERIES	0	41	33	0	41	33	B15	413							
AM	53	LE MAIGNAUD	0	21	57	0	12	85	B13	167							
						0	06	20	B14	74							
						0	02	52	C 1	4							
AM	54	LE MAIGNAUD	0	25	00	0	23	55	B14	283							
						0	01	45	C 1	2							
AM	55	LE MAIGNAUD	0	06	05	0	06	05	B16	48							
AM	278	LE MAIGNAUD	0	18	75	0	02	04	B14	24							
						0	16	71	B15	167							
AM	282	LE MAIGNAUD	0	07	63	0	03	83	B14	46							
						0	03	80	B15	38							
AM	284	LE MAIGNAUD	0	21	71	0	07	24	B14	87							
						0	14	47	B15	145							
ZI	24	LES VERDERIES	0	19	10	0	19	10	B16	153							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 61 14

1651

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 8 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZE	9	LAPOUYADE OUEST	0	56	00	0	37	82	B12 B16	567 145							
ZE	28	LAPOUYADE EST	0	17	10	0	17	10	B17	86							
ZH	8	LES TERMES	0	18	90	0	18	90	B14	227							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 92 00

1025

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	199	BOIS DU GRAND GUE	1	37	80	0	39	76	B12	596							
						0	04	79	B16	38							
						0	05	66	B17	28							
						0	50	72	P 1	1522							
						0	27	20	E 1	136							
						0	09	67	C 1	15							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 37 80

2335

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AR	226	BOS DES ROCHERS	0	75	40	0	75	40	B16	603							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 75 40

603

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZI	35	LES VERDERIES	0	40	50	0	06	77	B12	102							
						0	30	68	B14	368							
						0	03	05	B17	15							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 40 50

485

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZI	30	LES VERDERIES	0	07	90	0	07	90	B14	95							
ZI	34	LES VERDERIES	2	11	00	0	31	37	B12	471							
						1	62	31	B14	1948							
						0	17	32	B17	87							

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 18 90

2601

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	163	LES SIPIERES	0	21	25	0	11	99	B14	144							
						0	08	15	B15	82							
						0	01	11	C 1	2							
AR	101	LES VERDERIES	0	13	80	0	13	80	B16	110							
AR	155	PIERRE DE GILLE	0	17	80	0	17	80	B17	89							
AR	161	PIERRE DE GILLE	3	33	00	3	33	00	B17	1665							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 85 85

2092

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	13	BOIS DES VERDERIES	0	63	99	0	36	55	B14	439							
						0	25	92	B15	259							
						0	01	52	B17	8							
AM	15	BOIS DES VERDERIES	0	09	31	0	07	19	B14	86							
						0	01	12	B16	9							
						0	01	00	C 1	2							
AM	306	GRAND BOS DE LAGE	0	49	01	0	49	01	B12	735							
AM	307	GRAND BOS DE LAGE	0	00	84	0	00	84	B 7	19							
AM	309	GRAND BOS DE LAGE	0	01	94	0	01	94	B16	16							
ZC	43	LAGE	0	25	80	0	12	20	B12	183							
						0	13	60	B16	109							
ZC	44	LAGE	0	69	80	0	27	12	B12	407							
						0	42	68	B16	341							
ZC	46	LAGE	0	03	80	0	03	80	E 1	19							
ZE	22	LAPOUYADE OUEST	0	04	30	0	04	30	B16	34							
ZE	23	LASSARIAS	0	95	90	0	30	42	B14	365							
						0	65	48	B16	524							
ZE	27	LASSARIAS	0	63	10	0	39	17	B12	588							
						0	01	41	B15	14							
						0	22	52	B17	113							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 3 87 79 4270

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	3	87	79					4270								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
ZI	13	LES VERDERIES	1	11	20	0	29	87	B 3	1045								
						0	65	26	B10	1175								
						0	16	07	B16	129								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 4 98 99

6619

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 12 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	68	LE MAIGNAUD	0	21	05	0	21	05	B 8	421							
AM	70	LE MAIGNAUD	0	57	80	0	09	29	B 9	177							
						0	03	36	B12	50							
						0	45	15	B16	361							
AM	362	LE MAIGNAUD	0	41	02	0	36	37	B 9	691							
						0	04	65	B12	70							
AM	364	LE MAIGNAUD	0	02	74	0	02	74	B 9	52							
AM	367	LE MAIGNAUD	0	47	33	0	47	33	B12	710							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 69 94

2532

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	46	LE CHAMBON	0	44	28	0	44	28	B12	664							
AN	49	LE CHAMBON	0	60	10	0	60	10	B14	721							
AN	290	LES VARAILLES	0	25	56	0	22	24	B12	334							
						0	00	22	B14	3							
						0	03	10	C 1	5							
AN	313	LES VARAILLES	0	11	59	0	00	04	B 6	1							
						0	10	74	B 8	215							
						0	00	81	C 1	1							
AN	329	LES VARAILLES	0	18	00	0	01	04	B 4	31							
						0	16	96	B10	305							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 59 53

2280

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZI	46	PLATEAU DES POUYOULEIX	0	41	10	0	41	10	B12	617							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 41 10

617

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AR	92	PLATEAU DES POUYOULEIX	0	16	20	0	13	73	T 1 C 1	549 4							
AR	160	PIERRE DE GILLE	0	23	72	0	23	72	B 8	474							
AR	181	PIERRE DE GILLE	0	89	80	0	85	39	B12 B14	1281 53							
AR	191	BOS DES ROCHERS	0	46	00	0	44	85	T 1 C 1	1794 2							
AX	42	LE BOUT DU PONT	0	59	40	0	59	40	B17	297							
AX	43	LE BOUT DU PONT	0	47	00	0	47	00	B12	705							
AX	45	LE BOUT DU PONT	0	07	26	0	07	26	B12	109							
AX	47	LE BOUT DU PONT	0	36	80	0	36	80	T 1	1472							
AX	48	LE BOUT DU PONT	0	58	00	0	58	00	B12	870							
AX	49	LE BOUT DU PONT	0	52	00	0	39	56	B15 T 1	396 498							
AY	184	BOIS DES GADAUDS	0	41	63	0	39	35	T 1 C 1	1574 3							
AY	191	BOIS DES GADAUDS	1	20	60	0	77	13	B10 T 1 C 1	1388 1706 1							
AY	193	BOIS DES GADAUDS	0	61	72	0	57	98	B12 C 1	870 6							

Logiciel INTEGREM

**FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :**

A REPORTER : 6 60 13 14052

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	6	60	13					14052								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
ZI	48	PLATEAU DES POUYOULEIX	0	32	40	0	32	40	B16	259								

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 6 92 53

14311

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 14 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AR	167	PIERRE DE GILLE	0	10	69	0	10	69	B12	160							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 10 69

160

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		évenement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AR	95	LES VERDERIES	0	42	59	0	42	59	B16	341							
AR	103	LES VERDERIES	0	37	89	0	37	89	B16	303							
AR	169	PIERRE DE GILLE	0	39	24	0	39	24	B12	589							
AR	172	PIERRE DE GILLE	1	23	20	0	35	48	B12 B14	532 1053							
AR	178	PIERRE DE GILLE	0	22	40	0	22	40	B14	269							
AR	182	PIERRE DE GILLE	0	31	25	0	31	25	B12	469							
AR	187	PIERRE DE GILLE	0	49	74	0	49	74	B12	746							
AR	189	PIERRE DE GILLE	0	59	64	0	17	71	B12 B14	266 503							
AR	196	BOS DES ROCHERS	0	75	10	0	75	10	B14	901							
AR	211	BOS DES ROCHERS	0	21	76	0	21	76	B16	174							
AR	214	BOS DES ROCHERS	0	15	33	0	15	33	B16	123							
AR	215	BOS DES ROCHERS	0	13	32	0	13	32	B16	107							
AR	216	BOS DES ROCHERS	0	32	14	0	32	14	B16	257							
AR	225	BOS DES ROCHERS	0	18	62	0	18	62	B16	149							
AR	234	BOS DES ROCHERS	1	09	00	1	09	00	B10	1962							

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 6 91 22 8744

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6	91	22					8744							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	80	CLOS DE FOUQUET	0	28	80	0	13	68	B13	178							
						0	15	12	B16	121							
AS	82	CLOS DE FOUQUET	0	24	77	0	24	77	B13	322							
AS	83	CLOS DE FOUQUET	0	68	60	0	22	15	B12	332							
						0	00	16	B13	2							
						0	46	29	B14	555							
AS	85	CLOS DE FOUQUET	0	17	85	0	17	85	B14	214							
AS	86	CLOS DE FOUQUET	0	19	52	0	19	52	B14	234							
AS	87	CLOS DE FOUQUET	0	49	00	0	14	67	B12	220							
						0	34	33	B14	412							
AX	46	LE BOUT DU PONT	0	40	03	0	28	98	B12	435							
						0	11	05	B15	111							
AX	130	PRE DES NAUCHES	0	87	80	0	87	80	B15	878							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 10 27 59

12758

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 23 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AR	159	PIERRE DE GILLE	0	89	00	0	89	00	B 8	1780							
AR	168	PIERRE DE GILLE	0	44	57	0	44	57	B12	669							
AR	179	PIERRE DE GILLE	0	21	76	0	21	76	B14	261							
AR	183	PIERRE DE GILLE	0	29	54	0	29	54	B12	443							
AR	194	BOS DES ROCHERS	0	78	61	0	78	61	B14	943							
AR	195	BOS DES ROCHERS	0	19	35	0	19	35	B14	232							
AR	235	BOS DES ROCHERS	0	45	89	0	45	89	B10	826							
AS	20	CLOS DE LA LANCE	0	28	20	0	16	05 0 12 15	B15 B16	161 97							
AS	22	CLOS DE LA LANCE	0	16	39	0	16	39	B16	131							
AS	79	CLOS DE FOUQUET	0	14	46	0	08 0 06 01	45 01	B13 B16	110 48							
AS	88	CLOS DE FOUQUET	0	07	68	0	05 0 01 85	83 85	B12 B14	87 22							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 95 45

5810

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 11 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AS	3	CLOS DE LA LANCE	0	25	40	0	25	36	B15 P 1	254 1							
AS	10	CLOS DE LA LANCE	1	37	00	0	28	28	B12 B15 B16 C 1	424 465 454 8							
AS	202	CLOS DE LA LANCE	1	90	65	1	90	63	B16 P 1	1525 1							
AT	95	TERRE DU CLOS	0	50	43	0	49	85	B12 C 1	748 1							
AT	102	TERRE DU CLOS	0	44	71	0	34	91	B13 B16	454 78							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 4 48 19

4413

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES _____
Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AX	38	LE BOUT DU PONT	0	17	40	0	17	40	B15	174							
AX	39	LE BOUT DU PONT	0	50	60	0	50	60	B17	253							
AX	41	LE BOUT DU PONT	0	98	20	0	66	81	B12 B15	1002 314							
AX	54	LE BOUT DU PONT	0	14	60	0	14	60	B15	146							
AY	182	BOIS DES GADAUDS	0	09	62	0	00	10	B16 T 1 C 1	1 344 1							
AY	183	BOIS DES GADAUDS	1	35	30	0	00	14	B16 T 1 C 1	1 5294 4							
AY	185	BOIS DES GADAUDS	0	32	76	0	32	76	T 1	1310							
AY	186	BOIS DES GADAUDS	0	31	40	0	03	93	B10 T 1	71 1099							
AY	207	BOIS DES GADAUDS	1	36	20	1	34	15	T 1 C 1	5366 3							
AY	217	BOIS DES GADAUDS	1	35	52	0	74	63	B12 B15	1119 609							
AY	253	BOIS DES GADAUDS	1	60	23	0	26	43	B12 B16 C 1	396 1066 1							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 8 21 83 18574

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	8	21	83					18574								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AY	257	BOIS DES GADAUDS	0	58	62	0	58	62	P 2	879								
AY	269	BOIS DES GADAUDS	1	39	74	0	44	32	B14	532								
						0	15	58	B17	78								
						0	74	41	T 1	2976								
						0	05	43	C 1	8								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 10 20 19

23047

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 13 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AX	37	LE BOUT DU PONT	0	24	80	0	24	80	B15	248							
AX	53	LE BOUT DU PONT	0	27	20	0	27	20	B15	272							
AX	203	LE BOUT DU PONT	0	93	40	0	93	40	B15	934							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 45 40

1454

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AS	11	CLOS DE LA LANCE	2	14	20	0	19	19	B12	288							
						0	21	69	B15	217							
						0	15	33	B16	123							
						1	47	90	B18	444							
						0	10	09	C 1	15							
AS	12	CLOS DE LA LANCE	0	27	60	0	27	60	B15	276							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 41 80

1363

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		évenement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	38	BOIS DE LA CROIX	0	90	60	0	90	60	B14	1087							

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 90 60

1087

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	190	BOIS DU GRAND GUE	0	86	53	0	86	53	B17	433							
AO	192	BOIS DU GRAND GUE	0	44	56	0	43	35	B12 C 1	650 2							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 31 09

1085

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	176	LA COSSE	0	09	60	0	09	60	B18	29							
AT	107	TERRE DU CLOS	0	04	23	0	04	23	B15	42							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 13 83

71

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	269	LES VARAILLES	0	22	00	0	01	86	B14	22							
									B17	72							
									C 1	9							
AN	276	LES VARAILLES	1	40	20	0	15	50	B15	155							
									B17	54							
									P 3	317							
									C 1	12							
AN	277	LES VARAILLES	0	23	80	0	20	74	B17	104							
									C 1	5							
AN	280	LES VARAILLES	0	18	94	0	17	42	B12	261							
									C 1	2							
AN	282	LES VARAILLES	0	24	20	0	00	60	B12	9							
									B15	158							
									B17	5							
									P 3	18							
									C 1	1							
AN	283	LES VARAILLES	0	50	60	0	41	61	B12	624							
									B15	90							
AN	285	LES VARAILLES	0	26	44	0	26	44	P 1	793							
AN	293	LES VARAILLES	0	68	80	0	06	94	B 6	174							
									B15	49							
									P 1	1710							
									C 1	0							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 3 74 98 4644

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	3	74	98					4644								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AN	296	LES VARAILLES	0	25	20	0	05	93	B 6	148								
						0	02	19	B15	22								
						0	17	08	P 1	512								
AN	297	LES VARAILLES	2	76	20	0	82	07	B 6	2052								
						0	32	22	B 8	644								
						0	29	55	B15	296								
						1	32	36	P 1	3971								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 6 76 38

12289

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 10 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AM	10	BOIS DES VERDERIES	0	23	80	0	23	80	B15	238							
ZI	14	LES VERDERIES	0	82	20	0	41	69	B10 B16	750 324							
ZI	20	LES VERDERIES	0	76	50	0	41	73	B13 B16 C 1	542 259 4							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 82 50

2117

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	4	LE BURELOUE	0	49	80	0	15	25	B14	183							
						0	34	55	B15	346							
AT	10	LE BURELOUE	0	63	60	0	63	60	B16	509							
AT	12	LE BURELOUE	0	24	60	0	05	25	B12	79							
						0	06	04	B14	72							
						0	13	31	B16	106							
AT	63	BOIS DE LA CROIX	0	09	24	0	09	24	B17	46							
AT	203	BOIS DE LA PRADELLE	0	21	34	0	15	63	B12	234							
						0	05	71	B14	69							
AT	204	BOIS DE LA PRADELLE	0	08	22	0	07	35	B12	110							
						0	00	28	P 1	8							
						0	00	59	C 1	1							
AT	205	BOIS DE LA PRADELLE	0	27	73	0	03	89	B12	58							
						0	23	51	B14	282							
						0	00	33	C 1	0							
AT	206	BOIS DE LA PRADELLE	0	48	60	0	47	69	B14	572							
						0	00	13	B15	1							
						0	00	78	C 1	1							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 53 13

2677

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 8 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	158	LES SIPIERES	0	09	89	0	00	46	B14	6							
						0	09	43	B16	75							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 09 89

81

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AN	5	TORSE	0	44	70	0	44	70	B17	224							
AN	6	TORSE	0	23	04	0	23	04	B17	115							
AN	291	LES VARAILLES	0	32	76	0	32	64	B12 C 1	490 0							
AP	29	PRE VIEUX	0	32	19	0	32	19	B16	258							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 32 69

1087

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		évenement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AN	298	LES VARAILLES	0	24	87	0	24	87	B 8	497							
AN	299	LES VARAILLES	0	44	30	0	44	30	P 1	1329							
AN	310	LES VARAILLES	0	19	05	0	19	05	B 8	381							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 88 22

2207

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AY	188	BOIS DES GADAUDS	0	24	97	0	24	97	B17	125							
AY	245	BOIS DES GADAUDS	0	22	09	0	22	09	B16	177							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 47 06

302

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	321	LES VARAILLES	0	14	40	0	13	23	B 4	397							
						0	01	17	C 1	2							
AO	64	BOS DE LA BELLE	0	45	04	0	28	01	B12	420							
						0	17	03	B17	85							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 59 44

904

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	153	LES SIPIERES	0	14	26	0	14	26	B14	171							
AP	157	LES SIPIERES	0	30	15	0	30	15	B16	241							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 44 41

412

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	96	TERRE DE TORSE	0	15	94	0	15	94	E 1	80							
AO	98	TERRE DE TORSE	0	09	28	0	09	28	P 1	278							
AO	294	TERRE DE TORSE	0	72	14	0	61	47	P 1	1844							
							0	08	39	E 1	42						
							0	02	28	C 1	3						
AO	295	TERRE DE TORSE	0	37	18	0	37	18	P 1	1115							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 34 54

3362

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	3	LE BURELOUE	0	80	20	0	80	19	B15 C 1	802 0							

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 80 20

802

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AW	45	GAUBERT	0	90	00	0	02	00	B 3	70							
						0	34	87	B14	418							
						0	53	13	B16	425							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 90 00

913

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		évenement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AW	66	BOIS DE LA TRIMOULADE	0	38	72	0	38	72	B12	581							
AW	69	BOIS DE LA TRIMOULADE	0	11	49	0	11	49	B12	172							
ZI	45	PLATEAU DES POUYOULEIX	0	57	90	0	57	90	B12	869							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 08 11

1622

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AW	64	BOIS DE LA TRIMOULADE	1	75	20	0	93	59	B15 P 1	936 2448							
AW	67	BOIS DE LA TRIMOULADE	1	06	80	0	59	24 0 42 89 0 04 67	B12 B15 B17	889 429 23							
AW	68	BOIS DE LA TRIMOULADE	1	28	40	0	25	97 1 02 43	B14 B15	312 1024							
AW	71	BOIS DE LA TRIMOULADE	2	33	10	2	33	10	B15	2331							
ZL	2	LES RIFFES	0	37	60	0	37	60	B17	188							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 6 81 10

8580

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	19	CLOS DE LA LANCE	0	18	40	0	18	40	B17	92							
AS	23	CLOS DE LA LANCE	0	54	63	0	23	14	B15 B16	231 252							
AS	24	CLOS DE LA LANCE	0	38	43	0	38	43	B18	115							
AT	105	TERRE DU CLOS	0	41	76	0	40	89	B15 C 1	409 1							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 53 22

1100

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	47	LE CHAMBON	0	12	16	0	12	16	B12	182							
AN	48	LE CHAMBON	0	18	22	0	18	22	B12	273							
AN	308	LES VARAILLES	0	38	00	0	33	05	B11	562							
							00	65	B12	10							
							04	30	C 1	6							
AN	316	LES VARAILLES	0	29	38	0	29	28	B 6	732							
							00	10	C 1	0							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 97 76

1765

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AW	72	SOUS LES RIFFES	0	14	63	0	00	72	B14	9							
						0	13	91	B15	139							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 14 63

148

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme
Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZL	60	LE GRAND CLOS DES RIFFES	1	26	80	0	45	59	B12	684							
						0	81	21	B15	812							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 26 80

1496

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AX	44	LE BOUT DU PONT	0	09	92	0	09	92	B14	119							
AY	195	BOIS DES GADAUDS	0	54	07	0	26	17 0 27 90	B10 B12	471 419							
AY	196	BOIS DES GADAUDS	0	71	70	0	71	70	B16	574							
AY	199	BOIS DES GADAUDS	0	36	30	0	36	30	B16	290							
AY	260	BOIS DES GADAUDS	1	24	79	0	99	68 0 25 11	B12 B15	1495 251							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 96 78

3619

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	314	LES VARAILLES	0	46	86	0	46	49	B 6 C 1	1162 1							
AO	68	TERRE DE TORSE	0	17	85	0	17	85	B12	268							
AO	73	TERRE DE TORSE	0	26	39	0	26	39	P 1	792							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 91 10

2223

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	89	TERRE DE TORSE	0	33	50	0	04	33	B12	65							
						0	28	73	P 1	862							
						0	00	44	C 1	1							
AO	90	TERRE DE TORSE	0	49	20	0	49	20	P 1	1476							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 82 70

2404

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	5	CHABOULINAS	0	69	48	0	07	88	B14	95							
						0	40	11	B15	401							
						0	18	60	B16	149							
						0	02	89	C 1	4							
AO	13	CHABOULINAS	0	58	20	0	57	38	B14	689							
						0	00	82	E 1	4							
AO	14	CHABOULINAS	0	09	89	0	09	89	B14	119							
AO	16	CHABOULINAS	0	42	00	0	32	61	B14	391							
						0	09	39	E 1	47							
AO	17	CHABOULINAS	0	79	30	0	00	55	B15	6							
						0	77	69	B17	388							
						0	01	06	E 1	5							
AO	18	CHABOULINAS	0	49	30	0	19	79	B15	198							
						0	29	51	B17	148							
AO	19	CHABOULINAS	0	13	91	0	07	77	B15	78							
						0	06	14	B17	31							
AO	21	CHABOULINAS	0	15	36	0	00	04	B17	0							
						0	11	36	P 1	341							
						0	03	96	E 1	20							
AO	22	CHABOULINAS	0	06	20	0	05	19	P 1	156							
						0	01	01	E 1	5							
AO	23	CHABOULINAS	0	06	55	0	06	53	P 1	196							
						0	00	02	E 1	0							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 3 50 19 3471

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	3	50	19					3471							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	24	CHABOULINAS	0	71	60	0	09	06	B 3	317							
						0	00	06	B16	0							
						0	00	58	B17	3							
						0	26	38	P 1	791							
						0	31	34	E 1	157							
						0	04	18	C 1	6							
AO	25	CHABOULINAS	0	02	61	0	00	79	B16	6							
						0	01	82	C 1	3							
AO	26	CHABOULINAS	0	61	67	0	00	01	B16	0							
						0	59	03	P 1	1771							
						0	02	63	C 1	4							
AO	27	CHABOULINAS	0	28	94	0	26	43	P 1	793							
						0	02	51	C 1	4							
AO	28	BOS DE LA BELLE	0	43	60	0	42	37	P 1	1271							
						0	01	23	C 1	2							
AO	216	CHABOULINAS	0	88	57	0	88	57	P 1	2657							
AP	115	LES SIPIERES	0	17	25	0	17	25	P 1	518							
AP	118	LES SIPIERES	0	97	80	0	91	70	P 1	2751							
						0	06	10	C 1	9							
AP	119	LES SIPIERES	0	24	67	0	23	02	P 1	691							
						0	01	65	C 1	2							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 7 86 90 15227

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	7	86	90					15227							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	133	LES SIPIERES	0	23	51	0	23	51	P 1	705							
AP	134	LES SIPIERES	0	06	81	0	06	81	P 1	204							
AP	135	LES SIPIERES	0	21	70	0	21	70	P 1	651							
AP	143	LES SIPIERES	0	39	01	0	39	01	B14	468							
AP	148	LES SIPIERES	0	80	00	0	40	18	B15	402							
						0	39	82	B16	319							
AP	371	LES SIPIERES	0	03	40	0	03	40	P 1	102							
AP	373	LES SIPIERES	1	60	24	1	60	24	P 1	4807							
AP	374	LES SIPIERES	0	21	07	0	21	07	P 1	632							
AP	390	LES SIPIERES	1	13	29	0	00	20	B15	2							
						1	12	75	B16	902							
						0	00	34	C 1	1							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 12 55 93

24422

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 28 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme
Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	16	CLOS DE LA LANCE	0	55	00	0	53	18	B16 C 1	425 3							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 55 00 428

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AW	169	BOIS DE LA TRIMOULADE	0	01	25	0	01	25	B15	13							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 01 25

13

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AV	14	VAURIAC	0	42	40	0	42	40	B16	339							
AV	15	VAURIAC	0	08	55	0	08	55	B14	103							
AV	16	VAURIAC	1	57	80	0	16	25	B14	195							
						0	69	09	B15	691							
						0	72	46	B16	580							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 08 75

1908

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	41	BOIS DES VERDERIES	0	11	66	0	11	66	B14	140							
AM	52	LE MAIGNAUD	0	16	60	0	16	56 0 00 04	B13 C 1	215 0							
ZE	25	LASSARIAS	0	25	40	0	06 0 19 02	38 B17	B15 B17	64 95							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 53 66

514

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AR	184	PIERRE DE GILLE	0	80	20	0	80	20	B12	1203							
AT	188	BOIS DE LA PRADELLE	0	22	94	0	22	94	B14	275							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 03 14

1478

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	137	PUY TARI	0	59	17	0	50	95	B17 C 1	255 12							
AO	138	PUY TARI	0	08	84	0	08	84	B17	44							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 68 01

311

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	8	PRE VIEUX	0	25	40	0	07	33	B12	110							
						0	12	99	B17	65							
						0	05	08	E 1	25							
AP	9	PRE VIEUX	0	34	00	0	15	26	B17	76							
						0	18	74	E 1	94							
AP	10	PRE VIEUX	0	18	74	0	18	40	B16	147							
						0	00	34	E 1	2							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 78 14

519

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AS	27	CLOS DE LA LANCE	0	74	20	0	08	55	B16 P 1	68 1970							
AT	64	BOIS DE LA CROIX	0	18	75	0	18	75	B17	94							
AT	71	TERRE DU CLOS	0	02	30	0	02	30	B17	12							
AT	164	LA PRADELLE	0	24	20	0	24	20	P 1	726							
AT	165	LA PRADELLE	0	16	80	0	16	80	P 1	504							
AT	178	LA PRADELLE	0	69	40	0	38	61 0 30 79	B10 B17	695 154							
AT	181	LA PRADELLE	0	20	79	0	11	15 0 09 64	B16 B17	89 48							
AT	182	LA PRADELLE	0	66	60	0	66	60	B17	333							
AT	208	BOIS DE LA PRADELLE	0	53	18	0	18	70 0 30 08 0 04 40	B14 B16 C 1	224 241 7							
AT	214	BOIS DE LA PRADELLE	0	05	80	0	05	80	B16	46							
AT	259	BOIS DE LA PRADELLE	2	58	63	0	94	19 1 56 97 0 07 47	B14 B16 C 1	1130 1256 11							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 6 10 65

7608

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 11 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	26	CLOS DE LA LANCE	0	28	60	0	13	63	B15	136							
						0	14	97	B17	75							
AS	172	LA COSSE	0	09	60	0	09	60	B16	77							
AS	174	LA COSSE	0	20	00	0	20	00	B16	160							
AS	175	LA COSSE	1	77	60	0	67	71	B15	677							
						0	19	02	B16	152							
						0	64	03	B17	320							
						0	26	84	B18	81							
AT	2	LE BURELOUE	0	74	40	0	72	28	B15	723							
						0	02	12	C 1	3							
AT	9	LE BURELOUE	1	62	20	1	62	20	B16	1298							
AT	15	LE BURELOUE	0	28	53	0	28	53	B 8	571							
AT	16	LE BURELOUE	0	11	70	0	06	39	B 8	128							
						0	00	50	B12	8							
						0	04	81	B14	58							
AT	18	LE BURELOUE	0	11	72	0	10	78	B12	162							
						0	00	94	B15	9							
AT	23	LE BURELOUE	0	20	14	0	20	14	P 1	604							
AT	24	LE BURELOUE	0	33	00	0	33	00	P 1	990							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 5 77 49 6232

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	5	77	49					6232							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	28	LE BURELOUE	0	19	05	0	00	30	B14	4							
						0	16	80	B15	168							
						0	01	95	C 1	3							
AT	30	LE BURELOUE	0	57	00	0	57	00	P 1	1710							
AT	31	LE BURELOUE	0	19	38	0	19	38	P 1	581							
AT	32	LE BURELOUE	0	31	60	0	31	60	P 1	948							
AT	33	LE BURELOUE	0	21	39	0	21	39	P 1	642							
AT	34	LE BURELOUE	1	39	00	0	24	99	B11	425							
						0	76	58	B15	766							
						0	25	26	P 1	758							
						0	12	17	C 1	18							
AT	42	BOIS DE LA CROIX	0	13	73	0	13	73	B13	178							
AT	43	BOIS DE LA CROIX	0	50	68	0	50	68	B13	659							
AT	45	BOIS DE LA CROIX	0	07	36	0	07	36	B15	74							
AT	48	BOIS DE LA CROIX	0	22	50	0	22	50	B16	180							
AT	49	BOIS DE LA CROIX	0	15	86	0	14	33	B12	215							
						0	01	53	P 1	46							
AT	54	BOIS DE LA CROIX	0	55	20	0	47	72	B12	716							
						0	07	48	B15	75							

Logiciel INTEGREM

FUUILLET N° 2
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 10 30 24

14398

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	10	30	24					14398							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	55	BOIS DE LA CROIX	1	27	87	0	00	40	B12	6							
						0	90	78	B13	1180							
						0	34	98	P 1	1049							
						0	01	71	C 1	3							
AT	56	BOIS DE LA CROIX	0	04	03	0	04	03	P 1	121							
AT	59	BOIS DE LA CROIX	2	48	80	0	32	11	B15	321							
						0	62	87	B16	503							
						0	98	61	B17	493							
						0	55	21	P 1	1656							
AT	60	BOIS DE LA CROIX	0	45	34	0	45	34	B17	227							
AT	61	BOIS DE LA CROIX	0	07	00	0	07	00	B17	35							
AT	62	BOIS DE LA CROIX	0	26	00	0	26	00	B17	130							
AT	65	BOIS DE LA CROIX	0	15	39	0	15	39	B17	77							
AT	72	TERRE DU CLOS	0	26	20	0	26	20	B17	131							
AT	74	TERRE DU CLOS	1	11	80	0	65	33	B13	849							
						0	26	24	B15	262							
						0	20	23	B17	101							
AT	77	TERRE DU CLOS	0	25	45	0	24	41	B12	366							
						0	01	04	C 1	2							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 16 68 12 21910

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	16	68	12					21910							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	88	TERRE DU CLOS	0	19	60	0	00	24	B14	3							
						0	19	36	P 1	581							
AT	89	TERRE DU CLOS	0	02	03	0	02	03	P 1	61							
AT	90	TERRE DU CLOS	0	03	80	0	03	80	P 1	114							
AT	94	TERRE DU CLOS	0	29	80	0	00	02	B12	0							
						0	28	35	B14	340							
						0	01	43	C 1	2							
AT	97	TERRE DU CLOS	2	81	00	0	19	67	B15	197							
						2	52	49	B16	2020							
						0	01	23	P 1	37							
						0	07	61	C 1	11							
AT	100	TERRE DU CLOS	0	02	38	0	02	38	B16	19							
AT	111	TERRE DU CLOS	0	08	06	0	08	06	B15	81							
AT	112	TERRE DU CLOS	0	09	26	0	09	26	B16	74							
AT	115	TERRE DU CLOS	0	22	00	0	05	87	B13	76							
						0	16	02	B16	128							
						0	00	11	P 1	3							
AT	175	LA PRADELLE	0	62	78	0	62	78	P 1	1883							
AT	176	LA PRADELLE	0	29	80	0	29	80	P 1	894							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 4
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 21 38 63

28434

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	21	38	63					28434							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	177	LA PRADELLE	0	68	98	0	13	83	B17	69							
						0	55	15	P 1	1655							
AT	195	BOIS DE LA PRADELLE	0	25	32	0	25	32	P 1	760							
AT	196	BOIS DE LA PRADELLE	0	46	48	0	46	48	P 1	1394							
AT	198	BOIS DE LA PRADELLE	0	44	00	0	10	87	B12	163							
						0	33	13	P 1	994							
AT	199	BOIS DE LA PRADELLE	0	54	60	0	54	60	P 1	1638							
AT	200	BOIS DE LA PRADELLE	0	04	32	0	04	32	P 1	130							
AT	201	BOIS DE LA PRADELLE	0	06	88	0	06	88	P 1	206							
AT	202	BOIS DE LA PRADELLE	0	10	20	0	10	20	P 1	306							
AT	209	BOIS DE LA PRADELLE	1	04	00	0	29	28	B12	439							
						0	72	24	B16	578							
						0	02	48	C 1	4							
AT	219	BOIS DE LA CROIX	0	91	75	0	23	48	B17	117							
						0	68	27	P 1	2048							
AT	229	LA PRADELLE	0	17	94	0	17	94	P 1	538							
AT	231	LA PRADELLE	0	12	53	0	12	53	P 1	376							

Logiciel INTEGREM

FUUILLET N° 5
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 26 25 63

39849

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	26	25	63					39849								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AT	237	BOIS DE LA PRADELLE	0	57	22	0	53	20	P 1	1596								
						0	04	02	C 1	6								
AT	239	BOIS DE LA PRADELLE	0	07	91	0	07	91	P 1	237								
AT	241	BOIS DE LA PRADELLE	0	25	04	0	25	04	P 1	751								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 6 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 27 15 80

42439

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 59 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	269	LE MAIGNAUD	0	26	10	0	26	10	B14	313							
AM	271	LE MAIGNAUD	0	09	61	0	09	61	B14	115							
AM	272	LE MAIGNAUD	0	02	77	0	02	76	B14 E 1	33 0							
AM	280	LE MAIGNAUD	0	54	60	0	23	09	B14 E 1	277 158							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 93 08

896

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	11	BOIS DES VERDERIES	0	26	64	0	26	64	B15	266							
AM	12	BOIS DES VERDERIES	1	17	30	0	01	27	B14	15							
						0	87	43	B15	874							
						0	01	04	B16	8							
						0	24	84	B17	124							
						0	02	72	C 1	4							
AM	33	BOIS DES VERDERIES	0	84	98	0	83	25	B15	833							
						0	01	73	C 1	3							
ZE	26	LASSARIAS	0	25	90	0	25	90	B15	259							
ZE	47	LASSARIAS	1	63	50	0	58	41	B12	876							
						1	05	09	B15	1051							
ZE	48	LASSARIAS	0	26	80	0	26	80	B17	134							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 4 45 12

4447

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 6 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
AP	151	LES SIPIERES	1	63	20	0	28	29	B15	283								
						1	01	94	B16	816								
						0	32	07	B17	160								
						0	00	90	C 1	1								

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 63 20

1260

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES _____
Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte			
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	1	CHABOULINAS	0	15	40	0	15	40	B17	77							
AO	2	CHABOULINAS	1	55	40	1	34	06	B14 B15 C 1	1609 192 3							
AO	4	CHABOULINAS	0	19	70	0	00	01	B14 B17 C 1	0 94 1							
AO	6	CHABOULINAS	0	63	15	0	11	05	B14 B15 B16 C 1	133 288 161 5							
AO	15	CHABOULINAS	0	48	46	0	48	46	B15	485							
AP	145	LES SIPIERES	0	22	50	0	10	43	B15 B17	104 60							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 24 61

3212

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 6 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
AM	371	LE MAIGNAUD	0	09	98	0	04	38	B12	66								
						0	05	60	B15	56								
AM	372	LE MAIGNAUD	0	33	20	0	11	27	B12	169								
						0	21	93	B15	219								

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 43 18

510

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AN	323	LES VARAILLES	0	09	05	0	08	05	B17 C 1	40 2							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 09 05

42

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	52	LE CHAMBON	0	11	83	0	02	24	B14	27							
						0	09	17	B17	46							
						0	00	42	C 1	1							
AN	53	LE CHAMBON	0	38	70	0	08	66	B14	104							
						0	12	42	B16	99							
						0	15	96	B17	80							
						0	01	66	C 1	2							
AN	54	LE CHAMBON	0	31	30	0	02	61	B16	21							
						0	28	69	B17	143							
AN	55	LE CHAMBON	1	62	70	1	11	59	B14	1339							
						0	43	06	B16	344							
						0	08	05	C 1	12							
AN	270	LES VARAILLES	0	61	40	0	59	94	B14	719							
						0	01	46	C 1	2							
AN	272	LES VARAILLES	0	20	20	0	03	51	B14	42							
						0	14	73	B17	74							
						0	01	96	C 1	3							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 26 13

3058

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 6 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES	
Anonyme	
Anonyme	
Anonyme	

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AY	190	BOIS DES GADAUDS	0	16	28	0	16	28	B12	244							
AY	198	BOIS DES GADAUDS	0	58	85	0	53	36	B10 B16	960 44							
AY	203	BOIS DES GADAUDS	0	16	84	0	02	58	B10 B16	46 114							
AY	204	BOIS DES GADAUDS	0	36	93	0	12	18	B10 B15 C 1	219 245 0							
ZI	4	PIERRE DE L ANGLAIS	0	68	80	0	41	70	B10 B12	751 407							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 97 70

3030

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AY	189	BOIS DES GADAUDS	0	21	14	0	21	14	B17	106							
AY	192	BOIS DES GADAUDS	0	29	55	0	28	84	B10 C 1	519 1							
AY	202	BOIS DES GADAUDS	0	30	15	0	00	96	B10 B16	17 234							
AY	255	BOIS DES GADAUDS	1	01	86	0	00	76	B10 B12 B15 B16	14 1021 168 130							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 82 70

2210

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	26	LE BURELOUE	1	09	79	1	04	47	B13	1358							
									B14	8							
									C 1	7							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 09 79

1373

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	143p01	LA LANDE DU GUE	0	16	06	0	16	06	C 1	24							
AO	143p02	LA LANDE DU GUE	0	01	24	0	01	24	T 2	25							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 17 30

49

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AR	158	PIERRE DE GILLE	0	74	67	0	74	67	B15	747							
AS	91	CLOS DE FOUQUET	0	53	00	0	08	34	B12 B17	125 223							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 27 67

1095

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZI	19	LES VERDERIES	0	28	80	0	28	37	B15 C 1	284 1							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 28 80

285

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARRAISANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	14	TORSE	0	41	03	0	20	48	B16	164							
						0	20	55	B17	103							
AN	21	TORSE	0	89	00	0	19	51	B 6	488							
						0	38	64	B15	386							
						0	29	86	B16	239							
						0	00	99	C 1	1							
AP	369	LES SIPIERES	0	70	88	0	70	88	P 1	2126							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 00 91

3507

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte			
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	18	BOIS DES VERDERIES	0	73	77	0	28	17	B14	338							
						0	38	25	B16	306							
						0	03	06	B17	15							
						0	04	29	C 1	6							
AM	29	BOIS DES VERDERIES	0	76	30	0	76	30	B10	1373							
AM	32	BOIS DES VERDERIES	0	48	53	0	22	68	B15	227							
						0	23	13	B16	185							
						0	02	72	C 1	4							
AM	37	BOIS DES VERDERIES	0	36	07	0	36	07	B10	649							
AM	40	BOIS DES VERDERIES	0	34	12	0	34	12	B15	341							
AM	42	BOIS DES VERDERIES	0	19	43	0	19	43	B15	194							
AM	48	BOIS DES VERDERIES	0	36	10	0	36	10	B14	433							
AP	11	PRE VIEUX	0	19	90	0	19	90	B16	159							
ZI	18	LES VERDERIES	0	50	10	0	50	10	B 7	1152							
ZI	23	LES VERDERIES	1	98	90	1	98	90	B16	1591							
ZI	39	PLATEAU DES POUYOULEIX	1	99	30	1	99	30	B17	997							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 7 92 52

7970

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 11 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AW	65	BOIS DE LA TRIMOULADE	0	52	10	0	52	10	B17	261							
AW	70	BOIS DE LA TRIMOULADE	0	01	45	0	01	45	B17	7							
AW	73	SOUS LES RIFFES	1	21	00	0	29	12	B14 B15	349 919							
AW	74	SOUS LES RIFFES	0	23	90	0	23	90	B15	239							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 98 45

1775

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AN	324	LES VARAILLES	0	07	20	0	07	20	B14	86							
AN	328	LES VARAILLES	0	63	10	0	63	10	B 4	1893							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 70 30

1979

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AR	171	PIERRE DE GILLE	0	30	69	0	30	69	B14	368							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 30 69

368

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	237	LES CHAUMES	0	71	40	0	06	99	B10	126							
						0	56	75	P 3	170							
						0	07	66	C 1	11							
AP	316	JAVANAUD	0	16	50	0	16	50	B17	83							
AP	317	JAVANAUD	0	23	40	0	23	40	P 3	70							
AS	95	CLOS DE FOUQUET	0	01	90	0	01	90	B16	15							
AS	96	CLOS DE FOUQUET	0	30	00	0	30	00	B16	240							
AS	97	CLOS DE FOUQUET	0	66	60	0	66	60	B12	999							
ZI	31	LES VERDERIES	0	52	80	0	52	80	B14	634							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 62 60

2348

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	149	LES SIPIERES	0	54	90	0	54	90	B16	439							
AP	150	LES SIPIERES	0	97	80	0	33	18	B15 B16	332 517							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 52 70

1288

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	187	BOIS DU GRAND GUE	0	47	36	0	47	36	P 1	1421							
AO	283	BOIS DU GRAND GUE	0	06	13	0	00	09	B12	1							
						0	00	51	B15	5							
						0	04	06	P 1	122							
						0	01	47	C 1	2							
AO	285	BOIS DU GRAND GUE	0	21	65	0	21	65	B16	173							
AO	287	BOIS DU GRAND GUE	0	93	50	0	00	09	B12	1							
						0	92	26	P 1	2768							
						0	01	15	C 1	2							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 68 64

4495

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES	
Anonyme	
Anonyme	
Anonyme	

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AM	28	BOIS DES VERDERIES	0	58	08	0	14	44	B14 B16	173 349							
AN	43	LE CHAMBON	0	45	27	0	00	69	B10 B14 C 1	12 503 4							
AN	320	LES VARAILLES	0	69	10	0	64	16	B17 C 1	321 7							
AN	322	LES VARAILLES	0	22	05	0	19	34	B17 C 1	97 4							
AN	326	LES VARAILLES	0	22	27	0	22	27	B14	267							
ZE	7	LAPOUYADE OUEST	0	48	60	0	48	60	B13	632							
ZE	8	LAPOUYADE OUEST	0	51	20	0	51	20	B17	256							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 16 57

2625

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	177	LA COSSE	0	07	31	0	07	31	B18	22							
AT	5	LE BURELOUE	0	14	70	0	14	70	B15	147							
AT	8	LE BURELOUE	0	13	01	0	13	01	B16	104							
AT	19	LE BURELOUE	0	13	25	0	05	13	B 8	103							
						0	08	12	B14	97							
AT	25	LE BURELOUE	0	11	38	0	11	38	B13	148							
AT	29	LE BURELOUE	0	18	00	0	16	01	B15	160							
						0	01	99	C 1	3							
AT	197	BOIS DE LA PRADELLE	0	15	61	0	15	61	B12	234							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 93 26

1018

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		évenement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AN	44	LE CHAMBON	0	46	81	0	46	81	B12	702							
AN	315	LES VARAILLES	0	91	65	0	00	96	B 6	24							
						0	78	33	B 8	1567							
						0	01	55	B14	19							
						0	00	72	B17	4							
						0	10	09	C 1	15							
AN	330	LES VARAILLES	0	18	42	0	18	42	B 4	553							
AO	136	PUY TARI	1	32	70	1	31	31	P 3	394							
						0	01	39	E 1	7							
AP	34	PRE VIEUX	0	07	13	0	03	90	B12	59							
						0	03	23	C 1	5							
AP	123	LES SIPIERES	0	64	00	0	33	10	B 8	662							
						0	27	12	B12	407							
						0	00	75	P 1	23							
						0	03	03	C 1	5							
AP	152	LES SIPIERES	0	66	20	0	51	31	B12	770							
						0	07	87	B16	63							
						0	07	02	C 1	11							
AP	154	LES SIPIERES	0	34	50	0	14	21	B14	171							
						0	20	29	B16	162							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 4 61 41

5623

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	4	61	41					5623								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AP	159	LES SIPIERES	1	01	30	0	34	04	B14	408								
						0	63	57	B16	509								
						0	00	41	P 1	12								
						0	03	28	C 1	5								
AP	166	LES SIPIERES	0	20	44	0	19	02	B15	190								
						0	01	42	B16	11								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 5 83 15

6758

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 10 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	12	PRE VIEUX	0	65	20	0	65	20	P 3	196							
AP	24	PRE VIEUX	0	78	50	0	47	89	B14 P 3	575 92							
AP	27	PRE VIEUX	0	23	40	0	23	40	P 3	70							
AP	28	PRE VIEUX	0	23	12	0	23	12	P 1	694							
AP	31	PRE VIEUX	0	27	12	0	27	12	P 1	814							
AP	35	PRE VIEUX	2	27	60	2	18	11	P 1 C 1	6543 14							
AP	36	PRE VIEUX	0	81	40	0	14	78	B 8 B12	296 999							
AP	37	PRE VIEUX	0	46	62	0	46	62	B 8	932							
AP	38	PRE VIEUX	0	69	60	0	65	71	P 1 C 1	1971 6							
AP	131	LES SIPIERES	0	77	19	0	77	19	P 1	2316							
AP	132	LES SIPIERES	0	57	68	0	57	68	P 1	1730							
AP	146	LES SIPIERES	1	04	42	0	85	40	B15 B16 B17	854 66 54							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 8 81 85 18222

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	8	81	85					18222							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	147	LES SIPIERES	0	66	09	0	53	81	B15	538							
						0	12	28	B16	98							
AR	162	PIERRE DE GILLE	0	79	40	0	79	40	P 3	238							
AR	163	PIERRE DE GILLE	0	12	64	0	12	64	B14	152							
AR	166	PIERRE DE GILLE	0	19	20	0	19	20	B12	288							
AR	174	PIERRE DE GILLE	1	53	90	1	53	90	B14	1847							
AS	89	CLOS DE FOUQUET	0	16	80	0	16	80	B17	84							
AS	90	CLOS DE FOUQUET	0	20	20	0	20	20	B17	101							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 12 50 08

21568

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 19 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	16	PRE VIEUX	0	22	00	0	22	00	P 3	66							
AP	17	PRE VIEUX	2	07	00	0	63	71	B11	1083							
						1	11	28	B12	1669							
						0	32	01	B14	384							
AP	26	PRE VIEUX	0	30	80	0	30	80	B14	370							
AP	30	PRE VIEUX	0	79	38	0	79	38	P 1	2381							
AP	32	PRE VIEUX	0	09	60	0	09	60	P 1	288							
AP	361	PRE VIEUX	0	35	62	0	33	08	P 1	992							
						0	02	54	C 1	4							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 84 40

7237

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 6 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	15	PRE VIEUX	1	36	80	0	91	05	B12	1366							
						0	45	75	B14	549							
AP	21	PRE VIEUX	0	15	60	0	15	60	B14	187							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 52 40

2102

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	8	CHABOULINAS	1	30	10	0	22	16	B 6	554							
						0	36	69	B14	440							
						0	70	30	B16	562							
						0	00	95	C 1	1							
AO	11	CHABOULINAS	1	13	30	0	99	07	B17	495							
						0	14	23	C 1	21							
AO	12	CHABOULINAS	0	71	58	0	70	46	B 3	2466							
						0	00	25	E 1	1							
						0	00	87	C 1	1							
AO	63	BOS DE LA BELLE	1	01	84	1	01	84	B14	1222							
AO	215	CHABOULINAS	0	05	04	0	05	04	P 1	151							
AP	120	LES SIPIERES	0	59	70	0	58	20	P 1	1746							
						0	01	50	C 1	2							
AP	235	LES CHAUMES	1	85	00	1	78	79	P 1	5364							
						0	06	21	C 1	9							
AP	236	LES CHAUMES	0	40	20	0	16	61	B10	299							
						0	21	02	P 3	63							
						0	02	57	C 1	4							
AP	238	LES CHAUMES	0	72	20	0	34	19	B10	615							
						0	27	55	B14	331							
						0	10	46	C 1	16							
AP	355	LES SIPIERES	0	06	34	0	06	34	P 1	190							
AP	357	LES SIPIERES	0	31	03	0	31	03	P 1	931							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 8 16 33 15484

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	8	16	33					15484							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	370	LES SIPIERES	0	64	70	0	64	70	P 1	1941							
AR	93	PLATEAU DES POUYOULEIX	1	26	60	0	03	92	B 7	90							
						1	18	63	B16	949							
						0	00	20	T 1	8							
						0	03	85	C 1	6							
AR	164	PIERRE DE GILLE	0	31	30	0	31	30	B14	376							
AR	165	PIERRE DE GILLE	0	57	00	0	12	62	B14	151							
						0	44	38	B17	222							
AR	190	BOS DES ROCHERS	0	80	00	0	80	00	B 7	1840							
AR	192	BOS DES ROCHERS	0	00	15	0	00	15	T 1	6							
AS	78	CLOS DE FOUGUET	2	65	20	1	14	93	B 8	2299							
						0	21	46	B12	322							
						0	67	40	B13	876							
						0	61	41	B16	491							
AS	84	CLOS DE FOUGUET	0	30	45	0	30	45	B14	365							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 14 71 73

25426

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 19 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZH	9	LES TERMES	0	18	30	0	18	30	B14	220							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 18 30

220

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme
Anonyme
Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	32	LE CHAMBON	0	33	20	0	32	16	B15 C 1	322 2							
AN	33	LE CHAMBON	0	71	40	0	68	79	B15 C 1	688 4							
AN	61	LE CHAMBON	0	81	10	0	76	48	B15 C 1	765 7							
AN	62	LE CHAMBON	1	10	10	1	10	10	B15	1101							
ZE	10	LAPOUYADE OUEST	0	51	80	0	51	80	B11	881							
ZE	46	LASSARIAS	1	23	90	0	95	42	B10 B15	1718 285							
ZE	50	LASSARIAS	1	37	00	0	82	72	B10 B15	1489 543							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 6 08 50

7805

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		évenement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	93	TERRE DU CLOS	0	12	15	0	11	89	B14 C 1	143 0							
AT	96	TERRE DU CLOS	0	15	72	0	14	95	B12 P 1 C 1	224 8 1							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 27 87

376

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	281	LES VARAILLES	0	53	60	0	49	99	B12	750							
						0	03	61	B15	36							
AN	286	LES VARAILLES	0	11	81	0	11	81	B15	118							
AN	287	LES VARAILLES	0	64	20	0	64	20	P 1	1926							
AN	295	LES VARAILLES	0	13	25	0	13	25	B15	133							
AN	309	LES VARAILLES	0	12	22	0	12	22	B 8	244							
AN	311	LES VARAILLES	0	39	32	0	39	32	B 8	786							
AN	319	LES VARAILLES	0	74	74	0	73	15	B 6	1829							
						0	00	23	B17	1							
						0	01	36	C 1	2							
AO	83	TERRE DE TORSE	0	17	30	0	16	05	B17	80							
						0	01	25	C 1	2							
AO	84	TERRE DE TORSE	0	28	20	0	28	20	B17	141							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 14 64

6048

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	141	PUY TARI	0	00	56	0	00	56	B 4	17							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 00 56

17

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	35	LE CHAMBON	0	25	81	0	25	81	B16	206							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 25 81

206

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
AX	40	LE BOUT DU PONT	0	09	67	0	09	67	B12	145								
AY	200	BOIS DES GADAUDS	0	21	48	0	04	52	B10 B16	81 136								
AY	201	BOIS DES GADAUDS	0	23	70	0	23	70	B16	190								

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 54 85

552

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		évenement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AP	155	LES SIPIERES	0	58	20	0	58	20	B16	466							
AP	160	LES SIPIERES	1	51	80	1	51	80	B16	1214							
AX	113p01	PRE DES NAUCHES	0	12	80	0	12	80	P 1	384							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 22 80

2064

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AM	14	BOIS DES VERDERIES	0	35	00	0	22	88	B14	275							
						0	11	52	B16	92							
						0	00	60	C 1	1							
AM	19	BOIS DES VERDERIES	0	10	74	0	02	52	B16	20							
						0	06	89	B17	34							
						0	01	33	C 1	2							
AM	56	LE MAIGNAUD	1	47	20	0	23	63	B10	425							
						0	79	05	B12	1186							
						0	44	52	B15	445							
AM	57	LE MAIGNAUD	0	22	27	0	20	83	B12	312							
						0	01	44	B15	14							
AM	60	LE MAIGNAUD	0	30	60	0	30	60	B12	459							
AN	16	TORSE	0	13	38	0	13	38	B15	134							
AN	23	TORSE	0	49	88	0	43	53	B16	348							
						0	06	35	C 1	10							
AN	25	TORSE	0	49	80	0	46	40	B16	371							
						0	03	40	C 1	5							
AN	31	TORSE	2	24	30	1	05	96	B11	1801							
						1	14	21	B16	914							
						0	04	13	C 1	6							
AN	34	LE CHAMBON	0	74	20	0	67	12	B15	671							
						0	04	15	B16	33							
						0	02	93	C 1	4							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 6 57 37 7562

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6	57	37					7562							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	36	LE CHAMBON	0	79	80	0	55	64	B14	668							
						0	24	16	B15	242							
AN	40	LE CHAMBON	0	44	86	0	01	70	B10	31							
						0	40	07	B14	481							
						0	03	09	C 1	5							
AN	42	LE CHAMBON	0	58	63	0	50	66	B10	912							
						0	00	59	B12	9							
						0	00	39	B16	3							
						0	06	99	C 1	10							
AN	63	LE CHAMBON	1	21	60	1	21	60	B15	1216							
AN	64	LE CHAMBON	0	33	20	0	33	20	B17	166							
AN	332	LES VARAILLES	0	21	65	0	21	65	B14	260							
ZE	2	BOIS DES VERDERIES	3	01	20	0	20	74	B17	104							
						2	77	05	P 2	4156							
						0	03	41	C 1	5							
ZE	11	LAPOUYADE OUEST	0	91	60	0	71	55	B13	930							
						0	20	05	B16	160							
ZE	14p01	LAPOUYADE OUEST	0	59	89	0	59	89	B12	898							
ZE	49	LASSARIAS	0	14	10	0	14	10	B17	71							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 14 83 90

17889

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	14	83	90					17889							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZH	5	LES TERMES	7	33	90	1	17	96	B 4	3539							
						0	52	61	B 6	1315							
						0	41	22	B 8	824							
						0	95	13	B10	1712							
						2	63	43	B11	4478							
						0	21	48	B12	322							
						0	13	13	B13	171							
						0	54	75	B16	438							
						0	65	17	B17	326							
						0	09	02	C 1	14							
ZH	10	LES TERMES	0	31	40	0	31	40	B12	471							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 22 49 20

31499

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 22 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AM	26	BOIS DES VERDERIES	1	00	57	0	43	32	B14 B16	520 458							
AM	27	BOIS DES VERDERIES	0	80	30	0	80	30	P 2	1205							
AN	41	LE CHAMBON	0	32	32	0	01	44	B10 B14 B16 C 1	26 0 192 10							
ZE	1	BOIS DES VERDERIES	0	58	80	0	58	80	P 2	882							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 71 99

3293

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AO	46	BOS DE LA BELLE	0	22	03	0	21	42	B16 C 1	171 1							
AO	47	BOS DE LA BELLE	0	16	42	0	15	63	B16 C 1	125 1							
AO	48	BOS DE LA BELLE	0	39	05	0	39	05	B16	312							
AO	191p01	LA LANDE DU GUE	0	57	38	0	48	29	B12 P 1	724 273							
AO	193	BOIS DU GRAND GUE	0	41	98	0	41	94	P 1 C 1	1258 0							
AO	194	BOIS DU GRAND GUE	0	55	17	0	55	17	P 1	1655							
AO	277	BOIS DU GRAND GUE	1	92	38	0	06	11	B16 P 1 C 1	49 5314 14							
AO	279	BOIS DU GRAND GUE	0	47	68	0	39	41	B12 B16 C 1	591 35 6							
AO	281	BOIS DU GRAND GUE	0	07	77	0	01	52	B16 P 1 C 1	12 34 8							

Logiciel INTEGREM

**FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :**

TOTAUX : 4 79 86

10583

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	156	LES SIPIERES	0	30	08	0	30	08	B16	241							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 30 08 241

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	4	CLOS DE LA LANCE	0	48	40	0	01	49	B15	15							
						0	43	14	P 1	1294							
						0	03	77	C 1	6							
AS	21	CLOS DE LA LANCE	0	80	00	0	74	01	B15	740							
						0	05	99	B16	48							
AS	201	CLOS DE LA LANCE	0	61	55	0	00	99	B16	8							
						0	55	80	P 1	1674							
						0	04	76	C 1	7							
AX	76	LES POUYOULEIX	0	18	36	0	18	36	B15	184							
AX	77	LES POUYOULEIX	0	39	78	0	39	78	B15	398							
AX	78	LES POUYOULEIX	0	22	41	0	22	41	B15	224							
AX	79	LES POUYOULEIX	1	04	40	0	88	97	B15	890							
						0	15	43	P 2	231							
AX	80	LES POUYOULEIX	0	75	60	0	48	74	B16	390							
						0	26	86	P 2	403							
AX	81	LES POUYOULEIX	1	31	60	1	31	60	P 2	1974							
AX	82	LES POUYOULEIX	0	37	91	0	26	38	B16	211							
						0	11	53	P 2	173							
AX	83	LES POUYOULEIX	0	30	29	0	27	44	B16	220							
						0	02	85	P 2	43							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 6 50 30 9133

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	6	50	30					9133								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AX	84	LES POUYOULEIX	0	17	64	0	17	64	B14	212								
AX	85	LES POUYOULEIX	0	17	35	0	17	35	B14	208								
AX	86	LES POUYOULEIX	0	21	40	0	21	40	B14	257								
AX	122	PRE DES NAUCHES	0	74	00	0	74	00	B15	740								
AX	123	PRE DES NAUCHES	0	03	24	0	03	24	B15	32								
AX	124	PRE DES NAUCHES	0	41	00	0	41	00	B15	410								
AX	129	PRE DES NAUCHES	0	14	04	0	14	04	B14	168								
AX	134	PRE DES NAUCHES	0	08	06	0	08	06	B15	81								
AX	136	PRE DES NAUCHES	0	67	40	0	67	40	B15	674								
AX	137	PRE DES NAUCHES	0	35	00	0	35	00	B15	350								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 9 49 43

12265

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 21 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	15	TORSE	0	92	20	0	47	25	B 3	1654							
						0	31	34	B12	470							
						0	13	61	B15	136							
AN	20	TORSE	0	61	40	0	14	29	B10	257							
						0	46	65	B12	700							
						0	00	46	C 1	1							
AN	24	TORSE	0	25	31	0	17	50	B12	263							
						0	06	13	B16	49							
						0	01	68	C 1	3							
AN	26	TORSE	0	13	94	0	13	94	B16	112							
AN	27	TORSE	1	12	40	0	06	28	B11	107							
						1	01	28	B15	1013							
						0	04	43	B16	35							
						0	00	41	C 1	1							
AN	38	LE CHAMBON	0	72	60	0	26	76	B 8	535							
						0	27	09	B12	406							
						0	06	74	B14	81							
						0	09	67	B15	97							
						0	02	34	C 1	4							
AN	59	LE CHAMBON	0	21	06	0	21	06	B15	211							
AO	44	BOS DE LA BELLE	0	43	20	0	42	72	B16	342							
						0	00	48	C 1	1							
AO	45	BOS DE LA BELLE	0	18	14	0	18	14	B16	145							
AO	62	BOS DE LA BELLE	0	34	09	0	34	09	B15	341							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 4 94 34 6964

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	4	94	34					6964							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	96	LE ROULEY	0	28	00	0	28	00	B 8	560							
AP	121	LES SIPIERES	0	14	04	0	13	15 0 00 89	P 1 C 1	395 1							
AP	122	LES SIPIERES	0	26	52	0	23	34 0 03 18	P 1 C 1	700 5							
AP	124	LES SIPIERES	0	07	77	0	07	05 0 00 72	B17 C 1	35 1							
AP	125	LES SIPIERES	0	06	36	0	05	57 0 00 79	B17 C 1	28 1							
AP	126	LES SIPIERES	0	38	75	0	38	05 0 00 70	P 1 C 1	1142 1							
AP	127	LES SIPIERES	0	23	74	0	23	55 0 00 19	P 1 C 1	707 0							
AP	129	LES SIPIERES	0	99	20	0	99	20	P 1	2976							
AP	130	LES SIPIERES	0	10	88	0	10	88	P 1	326							
AP	141	LES SIPIERES	0	17	69	0	17	69	P 1	531							
AP	165	LES SIPIERES	0	24	50	0	12	17 0 11 06 0 01 27	B15 P 1 C 1	122 332 2							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 7 91 79

14829

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usfruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>			
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail		
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	7	91	79					14829								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AP	169	LES SIPIERES	0	45	88	0	45	13	B13 C 1	587 1								
AP	173	PASSELEY	0	30	52	0	30	52	B17	153								
AP	368	LES SIPIERES	0	10	62	0	10	62	P 1	319								
AP	372	LES SIPIERES	0	20	96	0	20	96	P 1	629								
AP	375	LES SIPIERES	0	58	47	0	58	47	P 1	1754								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 9 58 24

18272

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 26 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AP	128	LES SIPIERES	0	12	24	0	00	13	B16	1								
						0	11	46	P 1	344								
						0	00	65	C 1	1								

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 12 24 346

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	327	LES VARAILLES	0	32	58	0	32	58	B 4	977							
AN	331	LES VARAILLES	0	24	27	0	21	18	B 4	635							
						0	00	21	B17	1							
						0	02	88	C 1	4							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 56 85

1617

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AM	121	GRAND BOS DE LAGE	0	16	55	0	16	55	B 7	381							
AM	274	GRAND BOS DE LAGE	0	31	05	0	00	01	B 7 B12	0 466							
AM	305	GRAND BOS DE LAGE	0	07	71	0	07	71	B12	116							
AM	308	GRAND BOS DE LAGE	3	60	82	1	81	89	B 7 B16 T 1	4183 1315 582							
ZE	21	LAPOUYADE OUEST	0	52	50	0	52	50	P 1	1575							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 4 68 63

8618

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AR	156	PIERRE DE GILLE	0	30	34	0	30	34	B16	243							
AR	157	PIERRE DE GILLE	0	35	60	0	35	60	B16	285							
AR	175	PIERRE DE GILLE	0	26	00	0	26	00	B14	312							
AR	176	PIERRE DE GILLE	0	23	10	0	03	35	B12	50							
						0	19	75	B14	237							
AR	180	PIERRE DE GILLE	1	85	80	1	31	76	B12	1976							
						0	53	78	B14	645							
						0	00	26	B16	2							
AR	229	BOS DES ROCHERS	0	45	44	0	32	17	B14	386							
						0	13	27	B16	106							
AR	231	BOS DES ROCHERS	0	27	93	0	27	93	B14	335							
AR	232	BOS DES ROCHERS	1	40	70	0	87	65	B14	1052							
						0	53	05	B16	424							
AS	2	CLOS DE LA LANCE	0	10	28	0	05	38	B15	54							
						0	04	89	B16	39							
						0	00	01	P 1	0							
AS	9	CLOS DE LA LANCE	0	53	33	0	44	99	B15	450							
						0	06	26	B16	50							
						0	02	08	C 1	3							
AS	13	CLOS DE LA LANCE	0	18	80	0	10	59	B15	106							
						0	04	92	B16	39							
						0	03	29	C 1	5							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 5 97 32 6799

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usfruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	5	97	32					6799							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	14	CLOS DE LA LANCE	0	26	40	0	26	40	B15	264							
AS	17	CLOS DE LA LANCE	0	48	85	0	48	62	B12 C 1	729 0							
AS	18	CLOS DE LA LANCE	0	23	60	0	23	60	B17	118							
AS	92	CLOS DE FOUQUET	4	23	60	1	69	45	B10 B12	3050 3812							
AS	93	CLOS DE FOUQUET	0	57	00	0	57	00	B16	456							
AS	94	CLOS DE FOUQUET	0	01	00	0	01	00	B16	8							
AS	171	LA COSSE	0	46	20	0	46	20	B16	370							
AT	98	TERRE DU CLOS	0	29	10	0	29	10	B16	233							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 12 53 07

15839

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 19 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
AN	22	TORSE	0	40	74	0	00	48	B15	5								
						0	39	99	B16	320								
						0	00	27	C 1	0								

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 40 74

325

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	15	CLOS DE LA LANCE	0	62	20	0	62	20	B15	622							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 62 20

622

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	28	TORSE	0	54	70	0	54	70	B11	930							
AN	29	TORSE	0	52	40	0	35	80	B15	358							
						0	15	64	B16	125							
						0	00	96	B17	5							
AN	289	LES VARAILLES	0	18	30	0	17	70	B12	266							
						0	00	60	C 1	1							
AN	312	LES VARAILLES	0	66	87	0	06	82	B 8	136							
						0	53	73	B12	806							
						0	06	32	C 1	9							
AN	318	LES VARAILLES	0	83	20	0	80	19	B16	642							
						0	03	01	C 1	5							
AO	60	BOS DE LA BELLE	1	51	30	0	66	36	B12	995							
						0	77	72	B16	622							
						0	07	22	C 1	11							
AO	67	TERRE DE TORSE	0	33	70	0	28	41	B12	426							
						0	00	10	B16	1							
						0	05	19	C 1	8							
AO	69	TERRE DE TORSE	1	48	30	0	13	43	B12	201							
						1	29	11	P 1	3873							
						0	05	76	C 1	9							
AO	70	TERRE DE TORSE	0	37	50	0	37	50	P 1	1125							
AO	71	TERRE DE TORSE	0	44	79	0	44	79	P 1	1344							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 6 91 06 11898

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	6	91	06					11898								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AO	72	TERRE DE TORSE	0	18	00	0	18	00	P 1	540								
AO	85	TERRE DE TORSE	0	33	80	0	32	04 0 01 76	B17 C 1	160 3								
AO	288	LA PETITE LANDE	1	59	41	1	57	87 0 01 54	P 1 C 1	4736 2								
AO	292	LA PETITE LANDE	0	00	43	0	00	43	P 1	13								

Logiciel INTEGREM

**FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :**

TOTAUX : 9 02 70

17352

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 14 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	37	LE CHAMBON	0	88	12	0	47	61	B 6	1190							
						0	18	50	B12	278							
						0	01	01	B14	12							
						0	21	00	B15	210							
AN	50	LE CHAMBON	0	75	32	0	67	74	B15	677							
						0	07	58	C 1	11							
AN	56	LE CHAMBON	0	22	54	0	07	31	B14	88							
						0	15	23	B16	122							
AN	58	LE CHAMBON	1	45	31	0	50	03	B12	750							
						0	78	97	B14	948							
						0	16	31	B15	163							
AO	86	TERRE DE TORSE	0	60	12	0	07	27	B15	73							
						0	42	62	P 1	1279							
						0	09	56	P 2	143							
						0	00	67	C 1	1							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 91 41

5945

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AR	170	PIERRE DE GILLE	0	22	84	0	22	84	B14	274							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 22 84

274

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		évenement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AY	187	BOIS DES GADAUDS	0	13	58	0	13	58	B17	68							
AY	194	BOIS DES GADAUDS	0	11	00	0	10	82 0 00 18	B10 B16	195 1							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 24 58

264

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	79	TERRE DU CLOS	0	06	22	0	06	07	B13	79							
									C 1	0							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 06 22

79

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	173	LA COSSE	0	28	00	0	06	96	B16	56							
						0	21	04	B18	63							
AS	178	LA COSSE	0	94	60	0	13	48	B16	108							
						0	81	12	B18	243							
AT	20	LE BURELOUE	0	06	24	0	06	24	B 8	125							
AT	21	LE BURELOUE	0	24	73	0	10	12	B 8	202							
						0	07	61	B14	91							
						0	07	00	B15	70							
AT	75	TERRE DU CLOS	0	20	50	0	11	20	B13	146							
						0	09	30	B15	93							
AT	76	TERRE DU CLOS	0	37	00	0	35	21	B16	282							
						0	01	79	C 1	3							
AT	78	TERRE DU CLOS	0	42	25	0	17	34	B13	225							
						0	22	72	B16	182							
						0	02	19	C 1	3							
AT	82	TERRE DU CLOS	0	21	66	0	01	11	B13	14							
						0	19	42	P 2	291							
						0	01	13	C 1	2							
AT	99	TERRE DU CLOS	0	46	00	0	46	00	B16	368							
AT	101	TERRE DU CLOS	0	36	00	0	00	05	B16	0							
						0	35	95	P 1	1079							
AT	103	TERRE DU CLOS	0	22	55	0	22	53	B15	225							
						0	00	02	C 1	0							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 3 79 53 3871

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	3	79	53					3871								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AT	109	TERRE DU CLOS	0	23	70	0	21	61	B17	108								
						0	01	14	P 1	34								
						0	00	95	C 1	1								
AT	110	TERRE DU CLOS	0	20	29	0	20	29	P 1	609								
AT	114	TERRE DU CLOS	0	05	26	0	05	26	B17	26								
AT	116	TERRE DU CLOS	0	03	47	0	03	40	B16	27								
						0	00	07	C 1	0								
AT	186	BOIS DE LA PRADELLE	0	17	70	0	17	70	B16	142								
AT	207	BOIS DE LA PRADELLE	0	69	27	0	60	92	B14	731								
						0	01	71	B15	17								
						0	06	64	C 1	10								
AT	210	BOIS DE LA PRADELLE	0	09	25	0	09	25	B12	139								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 5 28 47

5715

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 18 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AV	12	VAURIAC	0	21	00	0	18	92	P 1	568							
						0	02	08	C 1	3							
AV	13	VAURIAC	0	40	80	0	18	01	B14	216							
						0	22	79	P 1	684							
AV	17	VAURIAC	0	30	60	0	00	12	B15	1							
						0	30	48	B16	244							
AV	18	VAURIAC	0	39	73	0	39	73	B14	477							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 32 13

2193

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme
Anonyme
Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AM	7	BOIS DES VERDERIES	0	01	08	0	01	08	B15	11							
AM	58	LE MAIGNAUD	0	55	60	0	11	89	B12	178							
						0	09	33	B14	112							
						0	34	27	B15	343							
						0	00	11	C 1	0							
AM	64	LE MAIGNAUD	0	30	42	0	30	42	B12	456							
AM	101	GRAND BOS DE LAGE	0	24	01	0	09	93	B 9	189							
						0	14	08	B12	211							
AM	103	GRAND BOS DE LAGE	0	57	30	0	45	86	B 9	871							
						0	11	44	B12	172							
AM	297	LE MAIGNAUD	0	84	40	0	28	78	B12	432							
						0	28	10	B14	337							
						0	27	52	B16	220							
AM	300	LE MAIGNAUD	1	04	75	0	42	34	B12	635							
						0	62	41	B14	749							
AM	363	LE MAIGNAUD	0	01	38	0	01	38	B 9	26							
AM	365	LE MAIGNAUD	0	23	55	0	23	55	B 9	447							
AM	366	LE MAIGNAUD	0	17	84	0	17	84	B12	268							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 4 00 33 5657

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	4	00	33					5657								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AM	370	LE MAIGNAUD	0	71	63	0	09	58	B12	144								
						0	62	05	B15	621								
AR	227	BOS DES ROCHERS	0	14	52	0	14	52	B16	116								
AR	230	BOS DES ROCHERS	0	96	80	0	44	87	B14	538								
						0	51	93	B16	415								
ZI	10	PIERRE DE L ANGLAIS	1	77	30	0	77	03	B10	1387								
						0	10	47	B12	157								
						0	27	93	B16	223								
						0	61	87	T 1	2475								
ZI	11	LES VERDERIES	1	86	90	1	14	32	B11	1943								
						0	72	58	B14	871								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 9 47 48

14547

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 15 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	27	LE BURELOUE	0	16	38	0	00	68	B14	8							
						0	13	56	B17	68							
						0	02	14	C 1	3							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 16 38

79

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	17	TORSE	0	16	45	0	16	08	B12	241							
						0	00	37	C 1	1							
AN	18	TORSE	0	46	09	0	39	28	B12	589							
						0	06	81	B15	68							
AN	333	LES VARAILLES	0	71	70	0	00	27	B 4	8							
						0	62	26	B10	1121							
						0	01	10	B14	13							
						0	00	04	B15	0							
						0	00	05	B16	0							
						0	00	17	B17	1							
						0	07	81	C 1	12							
AP	75	PRE NEUF	0	14	33	0	10	82	B10	195							
						0	00	55	B11	9							
						0	02	96	C 1	4							
AP	76	PRE NEUF	1	10	63	0	58	22	B10	1048							
						0	38	05	B11	647							
						0	06	63	B12	99							
						0	07	73	C 1	12							
AP	77	LE ROULEY	1	58	00	1	53	56	B10	2764							
						0	04	44	C 1	7							
AP	258	LES CHAUMES	1	79	40	0	30	61	B 8	612							
						1	37	46	B17	687							
						0	11	33	C 1	17							
AP	259	LES CHAUMES	0	49	80	0	49	80	B17	249							
AP	260	JAVANAUD	1	14	90	1	14	90	B17	575							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 7 61 30 8979

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	7	61	30					8979								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AP	261	JAVANAUD	0	43	20	0	12	07	B 8	241								
						0	31	13	B17	156								
AP	313	JAVANAUD	0	92	00	0	92	00	P 1	2760								
AP	314	JAVANAUD	0	72	40	0	72	40	P 1	2172								
ZE	12	LAPOUYADE OUEST	1	73	30	0	46	78	B12	702								
						1	26	52	B17	633								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 11 42 20

15643

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 13 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	11	TORSE	0	27	56	0	27	56	B 6	689							
AN	13	TORSE	1	02	80	1	02	80	B10	1850							

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 30 36

2539

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AY	180	BOIS DES GADAUDS	0	05	66	0	05	25	T 1 C 1	210 1							
AY	181	BOIS DES GADAUDS	1	08	10	0	00	15	B16 T 1 C 1	1 4070 9							
AY	197	BOIS DES GADAUDS	0	35	35	0	18	01	B10 B12 B16	324 239 11							
AY	205	BOIS DES GADAUDS	0	24	45	0	23	47	T 1 C 1	939 1							
AY	206	BOIS DES GADAUDS	0	31	64	0	09	20	B12 B15	138 224							
AY	208	BOIS DES GADAUDS	0	46	78	0	46	51	B16 C 1	372 0							
ZI	49	PLATEAU DES POUYOULEIX	0	39	00	0	39	00	B16	312							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 90 98

6851

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	7	TORSE	0	38	95	0	09	15	B 8 B16	183 238							
AN	19	TORSE	0	60	70	0	38	67	B15 B16 C 1	387 169 1							
AN	292	LES VARAILLES	0	58	65	0	00	53	B12 B14 C 1	8 658 5							
AN	325	LES VARAILLES	0	23	46	0	23	46	B14	282							
AO	74	TERRE DE TORSE	0	46	18	0	46	18	P 1	1385							
AO	75	TERRE DE TORSE	0	13	23	0	13	23	P 1	397							
AO	76	TERRE DE TORSE	1	37	20	1	37	20	P 1	4116							
AO	77	TERRE DE TORSE	0	68	39	0	68	39	P 1	2052							
AO	78	TERRE DE TORSE	0	32	60	0	32	60	P 1	978							
AO	79	TERRE DE TORSE	0	16	50	0	16	50	B10	297							
AO	80	TERRE DE TORSE	0	28	22	0	28	22	B10	508							
AO	87	TERRE DE TORSE	1	38	10	0	29	22	P 1 P 2 E 1 C 1	877 1473 46 2							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 6 62 18 14062

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usfruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6	62	18					14062							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	88	TERRE DE TORSE	1	03	80	0	99	30	B12	1490							
						0	04	50	C 1	7							
AO	100	TERRE DE TORSE	0	55	26	0	54	10	P 1	1623							
						0	01	16	C 1	2							
AO	101	TERRE DE TORSE	0	56	40	0	55	53	P 1	1666							
						0	00	87	C 1	1							
AO	102	TERRE DE TORSE	2	28	00	1	97	46	P 1	5924							
						0	25	23	P 2	378							
						0	03	59	E 1	18							
						0	01	72	C 1	3							
AO	106	LA PETITE LANDE	0	40	05	0	40	05	P 1	1202							
AO	107	LA PETITE LANDE	0	21	84	0	21	84	E 1	109							
AO	108	LA PETITE LANDE	1	15	30	1	15	30	P 1	3459							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 12 82 83

29944

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 19 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	288	LES VARAILLES	0	58	20	0	27	14	B12	407							
						0	31	06	B13	404							
AN	294	LES VARAILLES	0	28	87	0	28	87	B13	375							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 87 07

1186

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AX	34	LE BOUT DU PONT	0	82	60	0	82	60	B15	826							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 82 60

826

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	39	LE CHAMBON	0	59	23	0	46	29	B14	555							
						0	07	53	B16	60							
						0	05	41	C 1	8							
AN	45	LE CHAMBON	1	83	00	0	73	01	B12	1095							
						1	02	17	B15	1022							
						0	07	82	C 1	12							
AN	57	LE CHAMBON	0	23	94	0	23	94	B16	192							
AN	60	LE CHAMBON	0	59	05	0	59	05	B15	591							
AN	278	LES VARAILLES	0	08	05	0	07	23	B17	36							
						0	00	82	C 1	1							
AN	279	LES VARAILLES	0	24	10	0	21	68	B15	217							
						0	00	24	B17	1							
						0	02	18	C 1	3							
AO	81	TERRE DE TORSE	0	14	91	0	14	91	P 1	447							
AO	82	TERRE DE TORSE	0	73	40	0	24	78	B15	248							
						0	47	75	P 1	1433							
						0	00	87	C 1	1							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 4 45 68

5922

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 8 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	65	BOS DE LA BELLE	0	25	80	0	05	11	B12	77							
						0	20	69	B17	103							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 25 80

180

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZI	32	LES VERDERIES	0	57	80	0	28	50	B12	428							
						0	12	98	B14	156							
						0	16	32	B16	131							
ZI	33	LES VERDERIES	1	36	00	1	01	70	B14	1220							
						0	06	25	B16	50							
						0	10	95	B17	55							
						0	17	10	E 1	86							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 93 80

2126

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZI	42	PLATEAU DES POUYOULEIX	0	30	40	0	30	40	B14	365							
ZI	44	PLATEAU DES POUYOULEIX	0	81	70	0	81	70	P 1	2451							

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 12 10

2816

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
AP	168	LES SIPHERES	0	42	33	0	00	43	B13	6								
						0	36	02	B17	180								
						0	05	88	C 1	9								

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 42 33

195

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	61	BOS DE LA BELLE	3	19	80	0	15	92	B 3	557							
						3	03	88	B 8	6078							
AP	239	LES CHAUMES	0	09	24	0	09	24	B10	166							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 29 04

6801

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	164	LES SIPIERES	0	24	12	0	22	45	B15	225							
						0	00	59	B16	5							
						0	01	08	C 1	2							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 24 12

232

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AP	170	LES SIPHERES	0	56	10	0	53	45	B 8	1069							
						0	00	43	E 1	2							
						0	02	22	C 1	3							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 56 10

1074

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AP	389	LES SIPHERES	0	31	51	0	30	59	B16 C 1	245 1							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 31 51

246

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AP	161	LES SIPIERES	0	03	80	0	03	80	B16	30							
AP	167	LES SIPIERES	0	11	87	0	11	87	B16	95							
AP	171	LES SIPIERES	1	03	66	0	58	04	B15	580							
						0	31	14	B17	156							
						0	00	39	E 1	2							
						0	14	09	C 1	21							
AP	172	PASSELEY	1	36	20	0	00	14	B 8	3							
						0	16	43	B15	164							
						0	13	94	B17	70							
						0	77	63	P 1	2329							
						0	20	85	E 1	104							
						0	07	21	C 1	11							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 55 53

3565

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES	
Anonyme	
Anonyme	
Anonyme	
Anonyme	
Anonyme	
Anonyme	

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

1	2	3	4			6	7	8	9	Parcels possédés depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			11b	12
			HA	A	CA					HA	A	CA		
AP	23	PRE VIEUX	0	13	05	0	13	05	B15	131				

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 13 05

131

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	39	BOIS DE LA CROIX	0	40	60	0	40	60	P 1	1218							
AT	40	BOIS DE LA CROIX	1	93	40	1	93	40	P 1	5802							
AT	41	BOIS DE LA CROIX	0	30	40	0	30	40	P 1	912							
AT	47	BOIS DE LA CROIX	0	95	00	0	18	04	B15 P 1	180 2309							
AT	50	BOIS DE LA CROIX	0	78	48	0	78	48	P 1	2354							
AT	51	BOIS DE LA CROIX	0	19	46	0	19	46	P 1	584							
AT	52	BOIS DE LA CROIX	0	96	40	0	92	13	P 1 E 1	2764 21							
AT	53	BOIS DE LA CROIX	0	43	40	0	43	05	P 1 E 1	1292 2							
AT	87	TERRE DU CLOS	0	30	20	0	30	20	P 1	906							
AT	91	TERRE DU CLOS	1	44	60	0	01	98	B15 P 1 C 1	20 4278 0							
AT	92	TERRE DU CLOS	0	55	80	0	00	36	B12 P 1 C 1	5 1620 2							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 8 27 74 24269

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	8	27	74					24269							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	106	TERRE DU CLOS	0	45	20	0	01	02	B15	10							
						0	18	29	B16	146							
						0	22	93	P 1	688							
						0	02	96	C 1	4							
AT	171	LA PRADELLE	0	49	40	0	47	94	T 1	1918							
						0	01	46	C 1	2							
AT	172	LA PRADELLE	0	24	36	0	21	97	T 1	879							
						0	02	39	C 1	4							
AT	189	BOIS DE LA PRADELLE	0	30	13	0	17	95	B16	144							
						0	12	18	T 1	487							
AT	190	BOIS DE LA PRADELLE	0	10	53	0	09	73	T 1	389							
						0	00	80	C 1	1							
AT	191	BOIS DE LA PRADELLE	0	45	22	0	42	88	T 1	1715							
						0	02	34	C 1	4							
AT	220	BOIS DE LA CROIX	0	42	10	0	42	10	P 1	1263							
AT	221	BOIS DE LA CROIX	0	01	60	0	01	60	P 1	48							
AT	222	BOIS DE LA CROIX	1	64	20	0	06	10	B13	79							
						1	58	10	P 1	4743							
AT	228	LA PRADELLE	0	39	38	0	37	96	T 1	1518							
						0	01	42	C 1	2							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 12 79 86 38313

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	12	79	86					38313							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	230	LA PRADELLE	0	00	83	0	00	83	T 1	33							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 12 80 69

38346

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 22 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	83	TERRE DU CLOS	0	78	80	0	61	68	P 1	1850							
						0	17	12	P 2	257							
AT	84	TERRE DU CLOS	0	69	60	0	68	97	P 1	2069							
						0	00	63	P 2	9							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 48 40

4185

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	1	LE BURELOUE	0	27	60	0	25	35	B15 C 1	254 3							
AT	11	LE BURELOUE	0	21	00	0	20	74	B11 C 1	353 0							
AT	17	LE BURELOUE	0	34	40	0	20	15	B12 B14	302 171							
AT	22	LE BURELOUE	0	26	40	0	00	01	B12 B15 P 1 C 1	0 82 527 1							
AT	35	LE BURELOUE	3	95	90	0	47	43	B12 B14 B15 C 1	711 1670 1904 28							
AT	44	BOIS DE LA CROIX	0	11	76	0	11	76	B13	153							
AT	46	BOIS DE LA CROIX	0	16	37	0	16	37	B15	164							
AT	73	TERRE DU CLOS	0	19	00	0	19	00	P 2	285							
AT	86	TERRE DU CLOS	0	59	40	0	00	55	B14 B17 P 1 C 1	7 125 893 6							
AT	104	TERRE DU CLOS	0	12	40	0	12	40	B15	124							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 6 24 23 7763

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usfruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6	24	23					7763							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	108	TERRE DU CLOS	1	23	80	0	11	92	B15	119							
						1	07	53	B16	860							
						0	04	35	C 1	7							
AT	117	TERRE DU CLOS	0	16	13	0	16	13	B16	129							
AT	166	LA PRADELLE	0	02	77	0	02	77	B17	14							
AT	212	BOIS DE LA PRADELLE	0	28	20	0	26	07	B 8	521							
						0	02	13	C 1	3							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 7 95 13

9416

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 14 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

1	2	3	4			5			6	7	8	9	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			11b	12
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
	COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																
AT	85	TERRE DU CLOS	0	08	80	0	08	80	B16	70							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 08 80 70

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	258	BOIS DE LA PRADELLE	2	01	37	2	00	31	B16 C 1	1602 2							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 01 37

1604

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AM	59	LE MAIGNAUD	0	16	80	0	12	28	B12 B15	184 45							
AM	69	LE MAIGNAUD	0	22	75	0	22	75	B12	341							
AM	102	GRAND BOS DE LAGE	0	07	75	0	07	75	B 9	147							
ZI	3	PIERRE DE L ANGLAIS	0	85	60	0	39	35	B 3 B12	1377 694							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 32 90

2788

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	123	GRAND BOS DE LAGE	0	67	67	0	67	67	B14	812							
ZC	39	LAGE	2	63	00	0	30	85	B12	463							
						1	54	20	B15	1542							
						0	14	31	P 1	429							
						0	63	64	T 1	2546							
ZC	41	LAGE	0	31	80	0	16	31	B15	163							
						0	01	14	B16	9							
						0	14	35	P 2	215							
ZC	42	LAGE	0	27	70	0	27	70	P 2	416							
ZE	24	LASSARIAS	0	26	30	0	26	30	B16	210							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 4 16 47

6805

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 5 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZI	40	PLATEAU DES POUYOULEIX	1	00	60	0	80	30	B10	1445							
						0	20	30	B12	305							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 00 60

1750

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	61	LE MAIGNAUD	0	09	00	0	09	00	B17	45							
AM	63	LE MAIGNAUD	0	68	30	0	68	30	B17	342							
AM	71	LE MAIGNAUD	0	33	30	0	27	14	B14 E 1	326 31							
AM	73	LE MAIGNAUD	1	12	60	0	54	58	B14 B15 E 1	655 545 18							
AM	88	LE MAIGNAUD	0	09	27	0	08	32	B14 E 1	100 5							
AM	268	LE MAIGNAUD	0	01	50	0	01	50	B14	18							
AM	270	LE MAIGNAUD	0	01	27	0	01	27	B14	15							
AM	273	LE MAIGNAUD	1	11	33	0	66	59	B14 B17 E 1	799 122 102							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 46 57

3123

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 8 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	6	LE BURELOUE	0	52	40	0	48	40	B17 C 1	242 6							
AT	7	LE BURELOUE	0	18	60	0	18	17	B17 C 1	91 1							
AT	36	LE BURELOUE	0	72	20	0	15	93	B15 B17	159 281							
AT	37	LE BURELOUE	1	12	80	1	12	80	B15	1128							
AT	80	TERRE DU CLOS	0	18	70	0	18	70	B13	243							
AT	81	TERRE DU CLOS	0	16	60	0	01	06	B13 P 2 C 1	14 219 1							

Logiciel INTEGREM

**FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :**

TOTAUX : 2 91 30

2385

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 6 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	3	CHABOULINAS	1	71	40	0	79	79	B14	957							
						0	64	83	B15	648							
						0	16	22	B16	130							
						0	10	56	C 1	16							
AO	7	CHABOULINAS	0	32	04	0	19	83	B14	238							
						0	10	72	B16	86							
						0	01	49	C 1	2							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 03 44

2077

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AW	26	GAUBERT	0	19	30	0	19	30	B14	232							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 19 30

232

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES	
Anonyme	
Anonyme	
Anonyme	
Anonyme	

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AW	2	GAUBERT	0	08	77	0	08	77	B14	105							
AW	3	GAUBERT	0	11	53	0	11	53	B14	138							
AW	34	GAUBERT	0	51	86	0	51	86	B12	778							
AW	46	GAUBERT	1	30	40	0	02	09	B13	27							
						0	62	72	B14	753							
						0	65	59	B16	525							
AW	47	GAUBERT	0	51	80	0	10	82	B14	130							
						0	01	25	B16	10							
						0	39	73	P 1	1192							
AW	51	GAUBERT	0	13	94	0	13	94	P 1	418							
AW	52	GAUBERT	1	80	40	0	01	81	B13	24							
						0	65	97	B14	792							
						0	61	11	B16	489							
						0	51	51	P 1	1545							
AW	54	GAUBERT	1	00	40	1	00	40	B16	803							
AW	55	GAUBERT	0	32	00	0	32	00	B16	256							
AW	56	BOIS DE LA TRIMOULADE	2	84	60	2	84	60	B15	2846							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 8 65 70 10831

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	8	65	70					10831							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AW	128	LA TRIMOULADE	0	26	74	0	26	74	B15	267							
AW	129	LA TRIMOULADE	0	09	12	0	09	12	B15	91							
AW	131	LA TRIMOULADE	0	62	00	0	20	35	B10	366							
						0	40	53	B13	527							
						0	01	12	E 1	6							
AW	132	LA TRIMOULADE	0	27	11	0	16	83	B10	303							
						0	10	28	B13	134							
AW	139	LA TRIMOULADE	0	90	10	0	90	10	B 2	4505							
AW	140	LA TRIMOULADE	1	44	60	0	62	07	B 5	1738							
						0	47	74	B10	859							
						0	34	79	B13	452							
AW	141	LA TRIMOULADE	0	26	22	0	26	22	B 2	1311							
AW	142	LA TRIMOULADE	0	08	32	0	08	32	B 2	416							
AW	153	TERRES DE GAUBERT	1	05	40	0	60	03	B10	1081							
						0	15	22	B13	198							
						0	30	15	P 1	905							
AW	154	TERRES DE GAUBERT	0	17	40	0	04	20	B10	76							
						0	13	20	E 1	66							
AW	170	BOIS DE LA TRIMOULADE	0	11	80	0	11	80	B15	118							

Logiciel INTEGREM

**FEUILLET N° 2
TRÈS IMPORTANT :**

A REPORTER : 13 94 51

24250

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL
SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
		REPORT	13	94	51					24250								
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																		
AW	171	BOIS DE LA TRIMOULADE	0	05	05	0	05	05	B15	51								
AW	172	LA TRIMOULADE	0	11	15	0	11	15	B15	112								
ZK	17	LA TRIMOULADE	1	78	50	1	02	35	B 1 P 1	9212 2285								

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 3 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 15 89 21

35910

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 24 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AN	8	TORSE	0	18	22	0	18	22	B16	146							
AN	9	TORSE	1	27	10	1	27	10	B17	636							
AN	10	TORSE	1	29	60	1	29	57 0 00 03	B14 B17	1555 0							
AN	30	TORSE	0	18	00	0	18	00	B17	90							
AO	150p01	LA LANDE DU GUE	0	15	72	0	15	72	T 2	314							
AO	151	LA LANDE DU GUE	0	24	96	0	24	96	P 1	749							
AP	39	PRE VIEUX	0	70	00	0	66	68 0 03 32	B12 C 1	1000 5							
AP	144	LES SIPIERES	0	46	42	0	00	75 0 45 67	B15 B17	8 228							
AP	354	LES SIPIERES	0	24	74	0	24	74	P 1	742							
AP	356	LES SIPIERES	0	02	10	0	02	10	P 1	63							
AP	358	LES SIPIERES	0	05	90	0	05	90	P 1	177							
AP	360	PRE VIEUX	0	09	98	0	09	98	B12	150							

Logiciel INTEGREM

**FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :**

TOTAUX : 4 92 74

5863

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 12 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	184	BOIS DU GRAND GUE	0	23	09	0	23	09	B16	185							
AO	197	BOIS DU GRAND GUE	0	13	76	0	13	76	B16	110							
AO	278	BOIS DU GRAND GUE	0	03	52	0	03	52	B16	28							
AO	280	BOIS DU GRAND GUE	0	41	52	0	41	52	B16	332							
AO	282	BOIS DU GRAND GUE	1	85	80	0	01	60	B15	16							
						0	77	03	B16	616							
						0	81	85	B17	409							
						0	15	76	P 1	473							
						0	09	56	C 1	14							
AO	284	BOIS DU GRAND GUE	0	11	35	0	11	35	B16	91							
AO	286	BOIS DU GRAND GUE	0	00	09	0	00	09	P 1	3							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 79 13

2277

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES _____
Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>		
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
AR	97	LES VERDERIES	0	20	88	0	20	88	B16	167								
AR	212	BOS DES ROCHERS	0	96	60	0	54	19	B14 B16	650 339								
AR	213	BOS DES ROCHERS	0	60	03	0	60	03	P 1	1801								

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 77 51

2957

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 3 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AV	1	VAURIAC	0	62	10	0	62	10	B14	745							
AW	1	GAUBERT	2	30	10	2	30	10	P 2	3452							
AW	29	GAUBERT	0	53	30	0	53	30	B16	426							
AW	30	GAUBERT	0	52	30	0	52	30	B16	418							
AW	32	GAUBERT	1	48	70	1	48	70	B12	2231							
AW	33	GAUBERT	1	24	20	1	24	20	B12	1863							
AW	35	GAUBERT	0	16	50	0	16	50	B12	248							
AW	36	GAUBERT	0	23	20	0	23	20	B12	348							
AW	37	GAUBERT	0	44	53	0	44	53	B12	668							
AW	38	GAUBERT	0	54	50	0	54	50	B12	818							
AW	39	GAUBERT	1	74	40	1	74	40	B17	872							
AW	40	GAUBERT	0	27	40	0	27	40	B12	411							
AW	41	GAUBERT	0	38	00	0	00	86	B14	10							
								14	B16	297							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 10 49 23 12807

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	10	49	23					12807							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AW	42	GAUBERT	0	48	74	0	04	01	B 3	140							
						0	02	61	B14	31							
						0	42	12	B16	337							
AW	43	GAUBERT	0	39	80	0	01	77	B 3	62							
						0	38	03	B16	304							
AW	44	GAUBERT	0	19	40	0	13	69	B 3	479							
						0	05	71	B14	69							
AW	48	GAUBERT	0	43	32	0	43	32	P 1	1300							
AW	49	GAUBERT	0	39	80	0	30	21	B13	393							
						0	09	59	B16	77							
AW	50	GAUBERT	1	87	90	0	11	99	B13	156							
						0	44	28	B14	531							
						0	66	54	B16	532							
						0	65	09	P 1	1953							
AW	53	GAUBERT	0	19	63	0	09	39	B13	122							
						0	10	24	B16	82							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 14 47 82

19375

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 20 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	9	CHABOULINAS	0	32	48	0	31	52	B 6	788							
						0	00	01	B14	0							
						0	00	95	C 1	1							
AO	10	CHABOULINAS	0	40	88	0	37	96	B14	456							
						0	02	92	C 1	4							
AO	183	BOIS DU GRAND GUE	1	47	40	1	18	11	B12	1772							
						0	29	29	B17	146							
AP	241	LES CHAUMES	0	13	96	0	12	42	B14	149							
						0	01	54	C 1	2							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 34 72

3318

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AN	274	LES VARAILLES	0	38	98	0	38	98	B11	663							
AN	275	LES VARAILLES	0	82	30	0	39	65	B11	674							
						0	40	22	B14	483							
						0	02	15	B15	22							
						0	00	28	C 1	0							
AN	302	LES VARAILLES	0	06	63	0	06	63	B 8	133							
AN	303	LES VARAILLES	0	21	45	0	21	45	B11	365							
AN	304	LES VARAILLES	0	57	67	0	14	44	B 8	289							
						0	35	03	B11	596							
						0	08	20	B14	98							
AN	306	LES VARAILLES	0	12	19	0	12	19	B11	207							
AN	317	LES VARAILLES	0	27	20	0	27	20	B 6	680							
AO	139	PUY TARI	0	45	26	0	45	26	B 4	1358							
AO	140	PUY TARI	0	34	48	0	34	48	B 4	1034							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 26 16

6602

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

1	2	3	4			6	7	8	9	Parcels possédés depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			11b	12
			HA	A	CA					HA	A	CA		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	11a	11b	12	
AN	305	LES VARAILLES	0 14 88	0 12 33 0 02 55	B11 C 1	210 4								

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 14 88 214

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	104	GRAND BOS DE LAGE	0	27	23	0	15	23	B 9	289							
						0	12	00	B12	180							
AM	105	GRAND BOS DE LAGE	1	04	20	0	73	76	B12	1106							
						0	30	44	B16	244							
AM	106	GRAND BOS DE LAGE	0	29	80	0	29	80	B17	149							
AM	111	GRAND BOS DE LAGE	0	92	60	0	52	08	B 9	990							
						0	15	07	B12	226							
						0	25	45	T 1	1018							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 2 53 83

4202

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
ZI	47	PLATEAU DES POUYOULEIX	0	47	60	0	19	18	B 3	671							
						0	28	42	B12	426							

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 47 60

1097

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
AS	186	CLOS DE LA LANCE	0	58	00	0	58	00	B15	580							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 58 00

580

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	190	CLOS DE LA LANCE	0	55	60	0	29	98	B15	300							
						0	25	62	B16	205							
AS	192	CLOS DE LA LANCE	0	47	20	0	47	20	B15	472							
AT	113	TERRE DU CLOS	0	36	15	0	36	15	B16	289							
AT	118	TERRE DU CLOS	0	16	37	0	16	37	B16	131							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 55 32 1397

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 4 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AR	173	PIERRE DE GILLE	0	77	34	0	77	34	B17	387							
AR	177	PIERRE DE GILLE	0	40	34	0	19	12	B14 B16	229 170							
AS	76	CLOS DE FOUQUET	0	17	87	0	17	87	B10	322							
AS	77	CLOS DE FOUQUET	0	20	58	0	02	71	B10 B12	49 268							
AS	81	CLOS DE FOUQUET	0	14	48	0	14	48	B16	116							
AS	107	CLOS DE FOUQUET	0	20	80	0	20	80	B16	166							
AS	108	CLOS DE FOUQUET	2	46	60	2	46	60	B16	1973							
AS	109	CLOS DE FOUQUET	0	11	02	0	11	02	B16	88							
AS	110	CLOS DE FOUQUET	0	25	20	0	25	20	B17	126							
AS	111	CLOS DE FOUQUET	0	40	00	0	40	00	B17	200							
AS	112	D INTRAS	0	24	80	0	24	80	B17	124							
AS	113	D INTRAS	0	32	60	0	25	43	B16 T 1	203 287							
AS	114	D INTRAS	0	09	49	0	06	44	B16 T 1	52 122							
AS	115	D INTRAS	0	86	40	0	61	44	B16 T 1	492 998							

FEUILLET N° 1
TRÈS IMPORTANT :

A REPORTER : 6 67 52 6372

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN INDIVIDUEL SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

(suite)

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		éventuellement : années de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		REPORT	6	67	52					6372							
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	121	D INTRAS	0	41	20	0	41	20	B16	330							
AS	122	D INTRAS	1	75	20	1	75	20	B16	1402							
AS	124	D INTRAS	0	57	60	0	57	60	B17	288							
AS	125	D INTRAS	0	07	90	0	07	90	B16	63							
AS	185	D INTRAS	2	50	20	2	50	20	B16	2002							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 2 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 11 99 62

10457

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 19 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

1	2	3	4			5			6	7	8	9	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			11b	12
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit		
AW	86	SOUS LES RIFFES	0	15	66	0	08	18	B 4	245							
									B17	37							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 15 66

282

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AW	62	BOIS DE LA TRIMOULADE	0	37	83	0	37	83	B17	189							
AW	87	SOUS LES RIFFES	0	92	82	0	92	82	B17	464							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 30 65

653

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 2 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES _____
Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			événement: année de fin de bail	OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AR	98	LES VERDERIES	0	32	90	0	32	90	B16	263							
AR	99	LES VERDERIES	0	62	98	0	62	98	B12	945							
AR	100	LES VERDERIES	0	33	12	0	33	12	B12	497							
AR	185	PIERRE DE GILLE	0	56	30	0	56	30	B12	845							
AR	186	PIERRE DE GILLE	0	93	80	0	93	80	B12	1407							
AR	188	PIERRE DE GILLE	0	49	65	0	49	65	B14	596							
AX	131	PRE DES NAUCHES	1	95	20	0	70	17	B 4	2105							
						1	16	83	B15	1168							
						0	03	73	B17	19							
						0	04	47	B18	13							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 5 23 95

7858

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AM	110	GRAND BOS DE LAGE	1	46	30	0	20	86	B 7	480							
						0	81	24	B 8	1625							
						0	04	67	B12	70							
						0	36	75	B16	294							
						0	02	78	E 1	14							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 1 46 30

2483

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement : année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
		COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS															
AX	33	LE BOUT DU PONT	0	11	80	0	11	80	B17	59							
AX	114	PRE DES NAUCHES	0	13	45	0	13	45	B15	135							
AX	115	PRE DES NAUCHES	0	21	40	0	21	40	B15	214							
AX	116	PRE DES NAUCHES	0	15	60	0	15	60	B12	234							
AX	128	PRE DES NAUCHES	0	10	50	0	10	50	B12	158							
AX	132	PRE DES NAUCHES	1	25	00	0	84	58	B15 B17	846 202							
AX	133	PRE DES NAUCHES	1	16	20	1	16	20	B15	1162							
AX	135	PRE DES NAUCHES	0	73	40	0	73	40	B15	734							
AX	202	LE BOUT DU PONT	0	28	00	0	28	00	B15	280							

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 4 15 35

4024

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à le SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari), F (pour désigner les biens propres de la femme), C (pour désigner les biens de la communauté), I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AT	14	LE BURELOUE	0	34	60	0	15	12	B 8	302							
									B16	156							

Logiciel INTEGREM

FUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 34 60

458

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ **SIGNATURE :** _____

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES

Anonyme

Anonyme

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)		
			HA	A	CA	HA	A	CA				Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail	
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AN	51	LE CHAMBON	1	92	60	0	01	64	B11	28							
						1	88	54	B14	2262							
						0	00	12	B17	1							
						0	02	30	C 1	3							
AN	271	LES VARAILLES	0	09	90	0	07	46	B17	37							
						0	02	44	C 1	4							
AN	273	LES VARAILLES	0	70	40	0	40	70	B11	692							
						0	27	71	B14	333							
						0	01	99	C 1	3							
AN	300	LES VARAILLES	0	19	70	0	19	70	P 1	591							
AN	301	LES VARAILLES	0	11	76	0	11	76	B 8	235							
AN	307	LES VARAILLES	0	14	04	0	12	56	B11	214							
						0	01	48	C 1	2							
ZH	50	LE SIREYZOL	0	25	50	0	25	50	B17	128							

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 3 43 90

4533

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 7 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).

- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu-dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... <i>(voir notice en première page)</i>	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AO	66	BOS DE LA BELLE	0	53	80	0	30	02	B12	450							
						0	18	63	B17	93							
						0	05	15	C 1	8							

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES
Anonyme

Logiciel INTEGREM

FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :

TOTAUX : 0 53 80

551

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 1 PARCELLE, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.

PARCELLES PARAISSANT VOUS APPARTENIR ET COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION

Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance totale			Contenance par Classe			Nature et Classe	Valeur pour échange Points	Propriété	Usufruit	Parcelles possédées depuis moins de dix ans suite à succession, donation, acquisition...			OBSERVATIONS ex. propriétaire réel, exploitant... (voir notice en première page)	
			HA	A	CA	HA	A	CA					Nom du propriétaire précédent	Date de l'acte	Notaire rédacteur de l'acte		événement: année de fin de bail
1	2	3	4			5			6	7	8	9	10	11	11a	11b	12
COMMUNE DE ST-JORY-DE-CHALAIS																	
AS	126	D INTRAS	0	27	80	0	27	80	B16	222							
AS	184	D INTRAS	0	01	20	0	01	20	B16	10							
AT	179	LA PRADELLE	2	32	80	1	84	50	B17 P 1	923 1449							
AT	180	LA PRADELLE	0	95	20	0	23	95	B16 B17	192 356							
AT	183	LA PRADELLE	0	79	80	0	49	61	B16 B17	397 151							
AT	184	LA PRADELLE	0	67	20	0	67	20	B17	336							
AT	185	BOIS DE LA PRADELLE	2	98	20	2	03	03	B12 B14	3045 1142							
AT	213	BOIS DE LA PRADELLE	0	34	15	0	32	89	B12 C 1	493 2							
AT	215	BOIS DE LA PRADELLE	0	22	85	0	21	88	B12 C 1	328 1							

Logiciel INTEGREM

**FEUILLET N° 1 ET DERNIER
TRÈS IMPORTANT :**

TOTAUX : 8 59 20

9047

LES INDICATIONS PORTÉES SUR LE PRÉSENT BULLETIN, COMPRENANT 9 PARCELLES, SONT RECONNUES EXACTES ET CONFORMES A LA RÉALITÉ, PAR LE PROPRIÉTAIRE SOUSSIGNÉ :

Fait à _____ le _____ SIGNATURE :

- Col. 8 : Porter au droit de chaque parcelle : M (pour désigner les biens propres du mari),
F (pour désigner les biens propres de la femme),
C (pour désigner les biens de la communauté),
I (pour désigner les biens indivis entre les propriétaires).
- Col. 9 : Indiquer U si la parcelle est grevée d'usufruit.

En outre, veuillez consulter la notice explicative de la première page.

IMPORTANT : N'OMETTEZ PAS DE PRÉCISER VOTRE ÉTAT-CIVIL EN DERNIÈRE PAGE.